Ministère des Finances Canada

Rapport sur les plans et les priorités

2007-2008

James M. Flaherty Ministre des Finances

Table des matières

Section I : Aperçu	1
Message du Ministre Déclaration de la direction	2
Information sommairePlans et priorités du Ministère	
Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique	17
Résultat stratégique	. 17
Activité de programme 1 : Politique de l'impôt	
Activité de programme 2 : Politiques économiques et fiscales	
Activité de programme 3 : Politique du secteur financier	
Activité de programme 4 : Développement économique et finances intégrées	
Activité de programme 5 : Relations fédérales-provinciales et politique sociale Activité de programme 6 : Finances et commerce internationaux	
Activité de programme 7 : Dette publique	
Activité de programme 8 : Monnaie canadienne	
Activité de programme 9 : Paiements de transfert aux provinces et territoires	
Activité de programme 10 : Organisations financières internationales	
Section III : Renseignements supplémentaires	56
Organigramme et architecture des activités de programme	. 56
Liens entre le Ministère et les objectifs du gouvernement du Canada	
(aux fins des RPP)	
Tableau 1 : Dépenses prévues et équivalents temps plein du Ministère	
Tableau 2 : Crédits votés et législatifs du budget principal des dépenses	
Tableau 3 : Services reçus à titre gracieux	
Tableau 4 : Prêts, dotations en capital et avances (dépenses non budgétaires) Tableau 5 : Sources de revenus disponibles et non disponibles	
Tableau 6 : Besoins en ressources par direction	
Tableau 7 : Initiatives réglementaires	
Tableau 8 : Détails sur les programmes de paiements de transfert	
Tableau 9 : Initiative horizontale	
Tableau 10 : Stratégie de développement durable	
Tableau 11 : Vérifications internes et évaluations	. 74
Section IV : Autres points d'intérêt	
Transformation des activités	. 75
Index	78

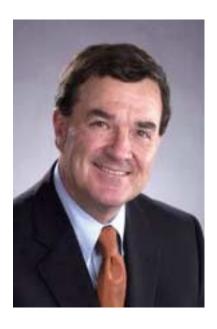
Section I: Aperçu

Message du Ministre

Le Canada a les meilleures assises économiques et financières de tous les pays du G7 ainsi que le fardeau d'endettement le plus faible et le taux d'emploi le plus élevé depuis plus de 30 ans.

Afin de maintenir notre position de force, nous devons être en mesure de composer avec un monde complexe et en rapide évolution. Nous devons non seulement bien faire les choses, mais aussi faire les bonnes choses. Pour rendre le gouvernement plus efficace, nous devons veiller à faire preuve de la volonté politique nécessaire et faire en sorte de disposer de programmes détaillés.

Dans le budget de 2006, nous avons réduit toutes les charges fiscales imposées aux Canadiens. Nous sommes absolument déterminés à maintenir l'équilibre budgétaire, à réduire la dette, à contrôler les dépenses et à alléger le fardeau réglementaire des entreprises.



L'économie canadienne fonctionne bien depuis quelques années, mais nous faisons toujours face à de nombreux défis. Afin de demeurer au premier rang en matière d'économie, nous avons instauré *Avantage Canada*, un plan économique à long terme qui façonnera l'avenir du pays et rehaussera la qualité de vie des familles, des étudiants, des travailleurs et des aînés.

Selon *Avantage Canada*, le gouvernement doit s'acquitter de l'obligation envers les Canadiens de gérer de manière efficace et efficiente l'argent de leurs impôts, qu'ils ont durement gagné, et nous prenons cette responsabilité très au sérieux. Pour être à la hauteur de cette confiance, nous devons exercer une gestion financière prudente.

Le présent rapport sur les plans et les priorités met en lumière les stratégies et les objectifs clés du ministère des Finances Canada à l'appui des priorités financières et économiques du gouvernement.

Le Ministère joue un rôle de premier plan afin d'aider le gouvernement à élaborer les politiques économiques et sociales nécessaires à la croissance économique actuelle et à une meilleure qualité de vie pour tous les Canadiens.

Il continuera de veiller à ce que les dépenses de l'État soient axées sur les résultats et représentent un usage aussi judicieux que possible de l'argent des contribuables.

Comme l'indique clairement le présent rapport sur les plans et les priorités, le gouvernement continuera de prendre les mesures qui s'imposent pour bâtir une économie encore plus forte et faire de notre pays un chef de file à l'échelle internationale.

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2007-2008 du ministère des Finances Canada.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation énoncés dans les Lignes directrices pour la préparation de la partie III du Budget des dépenses de 2007-2008 : rapport sur les plans et les priorités et rapport ministériel sur le rendement.

- Il respecte les exigences précises en matière de présentation qui sont énoncées dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.
- Il utilise une version approuvée de l'architecture des activités de programme du Ministère, conformément à sa structure de gestion des ressources et des résultats.
- Il contient de l'information cohérente, complète, équilibrée et précise.
- Il constitue un fondement à la reddition de comptes à l'égard des résultats atteints au moyen des ressources et des pouvoirs conférés.
- Il présente les résultats financiers en fonction des montants approuvés des dépenses prévues provenant du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Rob Wright Sous-ministre

Ministère des Finances Canada

Abréviations

Les abréviations suivantes sont employées dans le présent document.

BERD : Banque européenne pour la reconstruction et le développement

CANAFE: Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

DPA: Déduction pour amortissement EAI: Enveloppe de l'aide internationale FFT: Formule de financement des territoires

FMI: Fonds monétaire international

FRPC : Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance

G20 : Groupe formé des ministres des Finances et des gouverneurs des banques

centrales de 19 pays et de membres de l'Union européenne

G7: Groupe des sept principaux pays industrialisés

G8: Les pays du G7 plus la Russie

GAFI: Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux

IDA: Association internationale de développement
 LFAT: Lutte contre le financement des activités terroristes
 LRPC: Lutte contre le recyclage des produits de la criminalité

LRPCFAT : Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités

terroristes

MRC: Monnaie royale canadienne

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OMC : Organisation mondiale du commerce

PESF: Programme d'évaluation du secteur financier

PIB : Produit intérieur brut
PPTE : Pays pauvres très endettés
RPC : Régime de pensions du Canada
SDD : Stratégie de développement durable

TCPS: Transfert canadien en matière de programmes sociaux

TCS: Transfert canadien en matière de santé

TCSPS: Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux

TPS/TVH: Taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée

Information sommaire

Raison d'être : Le ministère des Finances Canada a pour objectif de favoriser une économie vigoureuse afin de permettre aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
75 817 194	77 337 194	79 261 798

Ressources humaines (ETP)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
798	789	789

Priorités ministérielles

	Dépenses prévues (en milliers de dollars)			
Priorité	Type	2007-2008	2008-2009	2009-2010
1. Saine gestion financière	Permanente	34 874 916	34 824 630	34 866 557
2. Croissance économique durable	Permanente	39 206	38 060	38 193
3. Solide cadre de politique sociale	Permanente	40 345 750	41 921 260	43 834 463
4. Influence véritable sur la scène internationale	Permanente	557 323	553 244	522 585
Total des dépenses prévues		75 817 194	77 337 194	79 261 798

Activités de programme par résultat stratégique

		Dépenses prév	ues (en milliers	de dollars)	
	Résultats prévus	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Contribue à la ou aux priorités suivantes
	réer un avantage budgétaire, économique, social et ituation économique, sociale et financière ainsi que				es appropriées et des conseils
Politique de l'impôt	Amélioration de l'équité, de l'efficience et de la compétitivité du régime d'impôt sur le revenu des particuliers, d'impôt des sociétés, de taxe de vente et de taxe d'accise, tout en recueillant les recettes fiscales requises	30 400	30 517	30 048	Saine gestion financière, croissance économique durable, solide cadre de politique sociale
	Saines relations financières avec les provinces, les gouvernements autochtones et les autres pays	2 288	2 297	2 262	Saine gestion financière, croissance économique durable, solide cadre de politique sociale
Politiques économiques et	Planification financière transparente et politique financière durable	6 229	6 253	6 253	Saine gestion financière
fiscales	Analyse efficace de la performance de l'économie	8 778	8 812	8 812	Croissance économique durable
Politique du secteur financier	Gestion de trésorerie prudente et économique des activités d'emprunt des sociétés d'État et des portefeuilles de placement du gouvernement	3 370	2 971	3 067	Saine gestion financière
	Cadre de réglementation propice à l'établissement d'un secteur des services financiers canadien à la fois sain, efficient et concurrentiel qui comble les besoins des particuliers, des entreprises et de l'économie	10 599	9 343	9 646	Croissance économique durable

		Dépenses prévues (en milliers de dollars)			
	Résultats prévus	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Contribue à la ou aux priorités suivantes
Politique du secteur financier (suite)	Cadre législatif et réglementaire qui assure la sécurité et la viabilité des régimes fédéraux de retraite à prestations déterminées	971	856	883	Solide cadre de politique sociale
	Cadre efficace de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (LRPC) et de lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT)	3 172	2 797	2 887	Influence véritable sur la scène internationale
Développement économique et finances intégrées	Conseils judicieux au Ministre concernant les propositions économiques, stratégiques et de financement	8 289	8 321	8 321	Saine gestion financière, croissance économique durable, solide cadre de politique sociale
Relations fédérales-provinciales	Cadre fondé sur des principes en vue de rétablir l'équilibre fiscal au Canada	7 032	7 060	7 059	Saine gestion financière
et politique sociale	Conseils judicieux au Ministre au sujet des priorités du gouvernement en matière de politique sociale	5 265	5 285	5 285	Solide cadre de politique sociale
Finances et commerce internationaux	Accès sûr des exportateurs et des investisseurs canadiens aux principaux marchés	6 445	6 470	6 469	Croissance économique durable
	Leadership et influence du Canada au sein des tribunes internationales traitant de questions internationales touchant l'économie, les finances, le développement et le financement des échanges commerciaux	9 433	9 469	9 469	Influence véritable sur la scène internationale

6 Ministère des Finances Canada

		Dépenses prév	ues (en milliers	de dollars)	
	Résultats prévus	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Contribue à la ou aux priorités suivantes
Dette publique	Financement stable et à faible coût pour le gouvernement du Canada	34 597 000	34 545 000	34 585 000	Saine gestion financière
	Bon fonctionnement du marché des titres émis par le gouvernement du Canada	100 000	100 000	100 000	Saine gestion financière
Monnaie canadienne	Approvisionnement en pièces de monnaie à un coût raisonnable	145 000	147 000	149 000	Saine gestion financière
Paiements de transfert aux provinces et aux territoires	Administration des transferts fédéraux aux provinces et aux territoires, y compris la péréquation, la formule de financement des territoires, le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux	40 328 203	41 903 765	43 817 109	Solide cadre de politique sociale
Organisations financières internationales	Paiements à des organisations internationales et à des créanciers canadiens conformément à nos engagements	544 717	540 978	510 229	Influence véritable sur la scène internationale
TOTAL – MINISTÈRE	DES FINANCES CANADA	75 817 194	77 337 194	79 261 798	

Nota: Les montants des dépenses prévues se rapportant à chaque résultat prévu sont des estimations fondées sur la déclaration de la direction.

Plans et priorités du Ministère

Le ministère des Finances Canada a pour objectif de favoriser une économie vigoureuse afin de permettre aux Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

Mandat

Le Ministère est déterminé à jouer un rôle concret pour les Canadiens en aidant le gouvernement du Canada à élaborer et à instaurer des politiques et des programmes économiques, fiscaux, sociaux, financiers et de sécurité rigoureux et durables.

Le Ministère constitue la principale source d'analyses et de conseils du gouvernement en ce qui a trait aux répercussions de ses principales priorités sur les plans économique, financier et fiscal. Parmi ses attributions, mentionnons la préparation du budget fédéral, l'élaboration des lois et des politiques tarifaires et fiscales, la gestion des emprunts fédéraux sur les marchés financiers, l'administration des principaux paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires, l'élaboration de la politique de réglementation du secteur financier canadien et la représentation du Canada au sein des institutions financières internationales.

Mission

Le Ministère a pour mission d'aider le ministre des Finances en fournissant les meilleurs analyses et conseils possibles sur les questions économiques, fiscales, sociales et financières, en exécutant les décisions du gouvernement avec efficience et en temps opportun ainsi qu'en communiquant les décisions de l'État le plus clairement possible, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration fédérale. Sa mission consiste également à recueillir de manière efficace les points de vue des participants à la vie économique de toutes les régions du Canada et à maintenir des systèmes de soutien et des programmes de développement de grande qualité dans l'exercice de ses fonctions.

Résultat stratégique

Pour appuyer sa mission, le Ministère s'est fixé comme résultat stratégique de créer un avantage financier, économique, social et mondial pour le Canada en élaborant des politiques appropriées et en prodiguant des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière ainsi que le programme d'action du gouvernement.

Activités de programme

Le Ministère a établi 10 activités de programme à l'appui du résultat stratégique de son architecture des activités de programme, c'est-à-dire :

- 1. Politique de l'impôt;
- 2. Politiques économiques et fiscales;
- 3. Politique du secteur financier;

- 4. Développement économique et finances intégrées;
- 5. Relations fédérales-provinciales et politique sociale;
- 6. Finances et commerce internationaux;
- 7. Dette publique;
- 8. Monnaie canadienne;
- 9. Paiements de transfert aux provinces et aux territoires;
- 10. Organisations financières internationales.

Concordance avec les objectifs du gouvernement du Canada

Le ministère des Finances Canada participe activement au programme stratégique et législatif du gouvernement, en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes budgétaires, économiques, sociaux et financiers. Il contribue aux quatre volets stratégiques du cadre pangouvernemental : affaires économiques, sociales, internationales et gouvernementales. Parmi ses responsabilités, mentionnons la préparation du budget fédéral, l'élaboration des lois et des politiques fiscales et tarifaires, la gestion des emprunts fédéraux sur les marchés financiers, l'administration des principaux transferts de fonds aux provinces et aux territoires, l'élaboration de la politique de réglementation du secteur financier canadien et la représentation du Canada au sein des tribunes et des institutions financières internationales.

Cadre de fonctionnement

Les éléments suivants caractérisent le cadre de fonctionnement du Ministère :

- un engagement solide envers la consultation, la coordination et la collaboration faisant intervenir un vaste éventail de partenaires et de groupes de clients;
- un engagement dynamique envers une économie mondiale qui évolue rapidement;
- un engagement ferme envers la reddition de comptes et la gestion des risques dans le cadre des activités quotidiennes.

Partenariats, consultation et collaboration

Un volet important des travaux effectués par le Ministère passe par la consultation et la collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé. Parmi ses principaux partenaires et clients, mentionnons :

Le gouvernement, le Cabinet et le Conseil du Trésor

Le Ministère fournit des analyses, des conseils et des recommandations touchant les affaires économiques, sociales, fédérales-provinciales, financières et fiscales. Il fournit aussi des directives au sujet de la rédaction des lois dans nombre de ces domaines.

Le Parlement et les comités parlementaires

Le Ministère est le principal responsable des projets de loi touchant la fiscalité, les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires ainsi que les finances, et il les pilote dans le cadre du

processus parlementaire. Il appuie aussi le ministre des Finances dans l'exercice de ses fonctions parlementaires.

Le public et les groupes d'intérêt canadiens

Le Ministère appuie l'exécution d'un programme élargi d'information et de consultation du public, qui consiste notamment à répondre aux demandes de renseignements et à fournir aux citoyens canadiens des occasions de participer à un processus de consultation ouvert et étendu sur les grandes questions économiques, sociales, financières et fiscales.

Les ministères, les organismes et les sociétés d'État

Le Ministère contribue à favoriser la coordination et l'harmonisation de toutes les initiatives fédérales qui influent sur l'économie, le secteur financier et les marchés financiers.

Les administrations provinciales et territoriales

Le Ministère met au point et administre les paiements de transfert à l'appui des programmes sociaux et il travaille avec les provinces et les territoires sur des questions concernant les finances, la fiscalité et le secteur financier ainsi que d'autres questions d'importance pour toutes les administrations gouvernementales. Il collabore aussi avec elles, à titre de gestionnaires conjoints du Régime de pensions du Canada (RPC) en vue d'assurer la stabilité et la viabilité financière du RPC.

Les intervenants sur le marché financier

Le Ministère s'occupe de questions touchant les institutions financières fédérales. Il élabore les règles et règlements qui régissent ces institutions pour qu'elles demeurent sûres, solvables et adaptées aux besoins des consommateurs. Le Ministère traite également en permanence avec un éventail d'intervenants sur le marché, notamment des banques, des courtiers en valeurs mobilières et des investisseurs, pour s'acquitter de sa responsabilité de gérer la dette publique et les réserves internationales.

La collectivité économique et financière internationale

Le Ministère joue un rôle décisif dans la promotion d'un système multilatéral vigoureux de gouvernance économique et financière. À cet égard, le plus important est le soutien offert au Ministre pour la participation aux processus du G7, du G8 et du G20. Le Ministère joue également un rôle de premier plan dans la gestion des activités du pays qui se rapportent à des organisations internationales et financières, telles le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), le Groupe d'action financière sur le blanchissement de capitaux (GAFI) et le Forum sur la stabilité financière. Il occupe en outre une place importante au sein d'autres organisations, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La collectivité du commerce international

Le Ministère assume un rôle important dans la négociation des accords commerciaux du Canada avec d'autres pays et veille à ce que ces accords servent les intérêts du Canada.

Engagement international

Le Ministère joue un rôle actif, de premier plan, dans la représentation du Canada à l'échelle internationale. Il appuie la participation du ministre des Finances au processus du G7 et à d'autres tribunes internationales importantes, notamment celles des ministres des Finances du G8 et du G20 ainsi que les réunions du FMI et de la Banque mondiale. Ces processus et d'autres servent de tribunes importantes pour échanger des points de vue et bâtir un consensus sur les mesures à prendre pour renforcer la croissance économique mondiale, favoriser la stabilité financière et réduire la pauvreté dans le monde.

Les activités du Ministère s'inscrivent dans la perspective d'une économie mondiale dynamisée par la technologie et en rapide évolution. Des événements qui surviennent loin du Canada peuvent avoir une forte incidence, tant positive que négative, sur l'économie canadienne.

Pour étayer ses travaux relatifs à des questions économiques d'envergure internationale, le Ministère tient des consultations exhaustives, non seulement avec l'administration fédérale, mais également avec les administrations provinciales, le secteur privé et le grand public canadien.

Responsabilisation et gestion des risques

Le Ministère doit gérer les risques financiers associés aux actifs et aux passifs financiers du gouvernement. Il doit donc être prêt à intervenir pour donner suite aux faits nouveaux sur le plan économique et financier en prenant des mesures rapides et décisives afin d'en atténuer, le cas échéant, les effets sur le cadre économique et financier du Canada.

Le Ministère est par ailleurs déterminé à veiller à ce que l'ensemble de ses employés et de ses activités – sur le plan personnel, professionnel et organisationnel – satisfasse aux normes les plus élevées quant à l'éthique et la reddition des comptes.

La Division de la vérification interne et de l'évaluation (DVIE) est chargée de l'élaboration de plans de vérification et d'évaluation fondés sur les risques, ainsi que de l'exécution de vérifications internes et d'évaluations qui respectent les normes professionnelles. Les projets de vérification interne et d'évaluation sont choisis en fonction des risques potentiels et de l'exposition à ces derniers, et sont recensés chaque année dans les plans de vérification et d'évaluation fondés sur les risques, qui sont approuvés par le Comité de la vérification interne et de l'évaluation que préside le sous-ministre. Le Comité doit aussi examiner et approuver les rapports de vérification et d'évaluation, de même que les plans d'action en gestion qui s'y rattachent.

Une nouvelle politique du Conseil du Trésor, la *Politique sur la vérification interne*, est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006. Cette dernière rehausse nettement les exigences applicables aux administrateurs généraux, aux comités de vérification et aux fonctions de vérification interne du gouvernement fédéral. En réponse à la nouvelle politique et aux exigences supplémentaires intégrées à la *Loi fédérale sur la responsabilité*, le Ministère déploie d'importants efforts afin de renforcer sa capacité de vérification interne et ses mécanismes d'exécution. Plus précisément, la DVIE a établi un plan triennal détaillé en vue d'instaurer la structure et les activités requises pour se conformer à la politique du Conseil du Trésor. D'importants progrès ont été réalisés en 2006-2007 en vue d'accroître la capacité de vérification interne de la DVIE. Cette dernière

continuera de développer cette capacité afin que le Ministère dispose d'une fonction de vérification interne adéquate, compétente et professionnelle. Au chapitre de l'évaluation des programmes, on est à cerner et à évaluer les besoins du Ministère à cet égard.

Priorités

Le Ministère a défini quatre priorités clés à l'appui de sa mission. Les figures 1 à 4 résument les principaux résultats prévus par le Ministère pour chacune des quatre priorités par activité de programme. La section II contient un complément d'information sur les résultats prévus, les initiatives permanentes et les principaux engagements à l'égard de chacune des 10 activités de programme.

Priorité 1: Saine gestion financière

Une économie forte passe par une gestion financière rigoureuse et sensée et par le leadership. Le solide cadre macroéconomique du Canada, comportant une gestion financière transparente, soutient la vigueur de la croissance économique et aide à assurer la viabilité du filet de sécurité sociale du pays. Une structure financière stable présente en outre un régime fiscal concurrentiel, efficient et équitable qui favorise la croissance économique, crée des emplois et rehausse le niveau de vie d'une façon à la fois durable et responsable au plan financier.

Des principes macroéconomiques vigoureux ont placé les Canadiens en position avantageuse pour profiter des débouchés économiques tant au pays qu'à l'étranger. Ils ont permis au gouvernement de réduire la dette publique et, par conséquent, d'investir dans d'importantes priorités économiques et sociales tout en allégeant passablement le fardeau fiscal de l'ensemble de la population canadienne.

Le ministère des Finances Canada jouera un rôle de premier plan afin que le gouvernement puisse faire ce qu'il fait de mieux, soit améliorer les services et contribuer à l'instauration d'un climat propice à l'amélioration du rendement de l'économie dans son ensemble. Le Ministère s'assurera de la gestion responsable des dépenses, de l'efficience des opérations, de l'atteinte de résultats concrets et de la responsabilisation face aux contribuables.

Figure 1

Sommaire des résultats prévus du ministère des Finances Canada Priorité 1: Saine gestion financière

Activité de programme	Résultats prévus
Politique de l'impôt	Amélioration de l'équité, de l'efficience et de la compétitivité du régime d'impôt sur le revenu des particuliers, d'impôt des sociétés, de taxe de vente et de taxe d'accise, tout en recueillant les recettes fiscales requises Saines relations financières avec les provinces, les gouvernements autochtones et les autres pays

Activité de programme	Résultats prévus
Politiques économiques et fiscales	Planification financière transparente et politique financière durable
Politique du secteur financier	Gestion de trésorerie prudente et économique des activités d'emprunt des sociétés d'État et des portefeuilles de placement du gouvernement
Développement économique et finances intégrées	Conseils judicieux au Ministre concernant les propositions économiques, stratégiques et de financement
Relations fédérales-provinciales et politique sociale	Cadre fondé sur des principes en vue de rétablir l'équilibre fiscal au Canada
Dette publique	Financement stable et à faible coût pour le gouvernement du Canada Bon fonctionnement du marché des titres émis par le gouvernement du Canada
Monnaie canadienne	Approvisionnement en pièces de monnaie à un coût raisonnable

Priorité 2 : Croissance économique durable

Le gouvernement a un rôle important à jouer pour que la population, les entreprises et les organisations du Canada bénéficient d'avantages qui assureront leur réussite sur la scène mondiale. Le Ministère insiste donc sur la durabilité de la croissance économique en élaborant et en mettant en œuvre des politiques et des programmes qui soutiennent de manière appropriée les moteurs de croissance de la productivité : le capital humain, physique et financier, ainsi que l'innovation.

En sa qualité de principal conseiller économique du gouvernement, le Ministère veille à ce que les politiques et les programmes adoptés aident à mettre en place le cadre et les conditions nécessaires pour atteindre une croissance économique durable à long terme, en appuyant l'investissement matériel, ainsi que la recherche-développement, et en aidant la population canadienne à acquérir des compétences.

Figure 2

Sommaire des résultats prévus du ministère des Finances Canada Priorité 2 : Croissance économique durable

Activité de programme	Résultats prévus
Politique de l'impôt	Amélioration de l'équité, de l'efficience et de la compétitivité du régime d'impôt sur le revenu des particuliers, d'impôt des sociétés, de taxe de vente et de taxe d'accise, tout en recueillant les recettes fiscales requises

Activité de programme	Résultats prévus
	Saines relations financières avec les provinces, les gouvernements autochtones et les autres pays
Politiques économiques et fiscales	Analyse efficace de la performance de l'économie
Politique du secteur financier	Cadre de réglementation propice à l'établissement d'un secteur des services financiers canadien à la fois sain, efficient et concurrentiel qui comble les besoins des particuliers, des entreprises et de l'économie
Développement économique et finances intégrées	Conseils judicieux au Ministre concernant les propositions économiques, stratégiques et de financement
Finances et commerce internationaux	Accès sûr des exportateurs et des investisseurs canadiens aux principaux marchés

Priorité 3 : Solide cadre de politique sociale

Le Ministère contribue, au moyen de ses analyses et de ses conseils, aux efforts permettant au gouvernement d'atteindre ses objectifs quant à la qualité des collectivités canadiennes, aux soins de santé, à l'éducation, au filet de sécurité sociale et à l'égalité des chances pour tous les citoyens.

Le gouvernement appuie les programmes sociaux offerts par les provinces et les territoires en transférant des ressources dans les coffres de chaque administration provinciale et territoriale. Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) constitue le principal transfert fédéral à l'appui de la santé, tandis que le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) est fourni à l'appui de l'enseignement postsecondaire, de l'aide sociale et des services sociaux, ce qui comprend le développement de la petite enfance ainsi que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Les paiements de péréquation permettent aux gouvernements provinciaux moins prospères de fournir à leurs résidents des services publics qui sont raisonnablement comparables à ceux d'autres provinces à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables. Enfin, la formule de financement des territoires (FFT) représente le transfert inconditionnel clé aux trois gouvernements territoriaux. Le Ministère gère ces transferts et consulte régulièrement les provinces et les territoires à cet égard.

Le Ministère appuiera les partenariats entre le gouvernement, les provinces et le secteur privé dans des secteurs stratégiques qui contribuent à une économie forte, dont la recherche fondamentale, un environnement sain et une infrastructure moderne.

Figure 3

Sommaire des résultats prévus du ministère des Finances Canada Priorité 3 : Solide cadre de politique sociale

Activité de programme	Résultats prévus
Politique de l'impôt	Amélioration de l'équité, de l'efficience et de la compétitivité du régime d'impôt sur le revenu des particuliers, d'impôt des sociétés, de taxe de vente et de taxe d'accise, tout en recueillant les recettes fiscales requises
	Saines relations financières avec les provinces, les gouvernements autochtones et les autres pays
Politique du secteur financier	Cadre législatif et réglementaire qui assure la sécurité et la viabilité des régimes fédéraux de retraite à prestations déterminées
Développement économique et finances intégrées	Conseils judicieux au Ministre concernant les propositions économiques, stratégiques et de financement
Relations fédérales-provinciales et politique sociale	Conseils judicieux au Ministre au sujet des priorités du gouvernement en matière de politique sociale
Paiements de transfert aux provinces et aux territoires	Administration des transferts fédéraux aux provinces et aux territoires, y compris la péréquation, la formule de financement des territoires, le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux

Priorité 4 : Influence véritable sur la scène internationale

L'amélioration et le maintien du niveau et de la qualité de vie des Canadiens dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle et intégrée demeurent l'un des principaux objectifs du Ministère. Ils supposent le maintien de frontières sûres et ouvertes, des efforts de renforcement de la croissance et de la stabilité financière, la promotion des intérêts du Canada en matière de commerce et d'investissement, ainsi que l'aide à la promotion du développement pour réduire la pauvreté dans le monde.

Lorsqu'il représente le Canada auprès d'un vaste éventail d'organisations économiques internationales, le Ministère contribue à des politiques et à des mesures qui augmentent la croissance économique mondiale, favorisent la stabilité financière mondiale, encouragent des politiques de réduction de la pauvreté dans les pays en développement, préconisent l'adoption de normes internationales de prévention des abus du système financier international, dont le financement des activités terroristes.

Le Ministère aidera aussi le gouvernement à établir de bonnes conditions économiques qui encourageront les entreprises canadiennes à investir et à prospérer, et à s'ouvrir au commerce

international et à l'investissement étranger, ce qui assurera la libre circulation des biens, des services et des technologies vers le Canada et permettra aux entreprises canadiennes d'avoir accès aux marchés étrangers où elles pourront se mesurer aux meilleures entreprises du monde.

Figure 4

Sommaire des résultats prévus du ministère des Finances Canada Priorité 4 : Influence véritable sur la scène internationale

Activité de programme	Résultats prévus
Politique du secteur financier	Cadre efficace de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (LRPC) et de lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT)
Finances et commerce internationaux	Leadership et influence du Canada au sein des tribunes internationales traitant de questions internationales touchant l'économie, les finances, le développement et le financement des échanges commerciaux
Organisations financières internationales	Paiements à des organisations internationales et à des créanciers canadiens conformément à nos engagements

Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique

La section II fournit des renseignements détaillés sur la manière dont chacune des 10 activités de programme du ministère des Finances Canada appuie le résultat stratégique et les priorités de ce dernier au cours de la période visée par le rapport.

Résultat stratégique

Le Ministère poursuit un résultat stratégique : créer un avantage budgétaire, économique, social et mondial pour le Canada en fournissant des politiques appropriées et des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière ainsi que le programme d'action global du gouvernement.

Le Ministère continue d'appliquer une approche équilibrée qui assurera une structure financière durable, encouragera un accroissement de la productivité, de la compétitivité et du dynamisme du Canada, et soutiendra la société canadienne.

La figure 5 résume le lien unissant chacune des 10 activités de programme du Ministère à ses quatre priorités.

Figure 5
Soutien des priorités ministérielles, par activité de programme

Activités de programme	Priorité 1 Saine gestion financière	Priorité 2 Croissance économique durable	Priorité 3 Solide cadre de politique sociale	Priorité 4 Influence véritable sur la scène internationale
1. Politique de l'impôt	✓	✓	✓	
2. Politiques économiques et fiscales	•	•		
3. Politique du secteur financier	✓	~	✓	✓
4. Développement économique et finances intégrées	~	•	•	
5. Relations fédérales-provinciales et politique sociale	~		~	
6. Finances et commerce internationaux		~		~
7. Dette publique	✓			
8. Monnaie canadienne	~			
9. Paiements de transfert aux provinces et aux territoires			✓	
10. Organisations financières internationales				~

Activité de programme 1 : Politique de l'impôt

La Direction de la politique de l'impôt est chargée d'élaborer et d'évaluer les politiques et les lois fédérales en matière d'impôt dans les domaines suivants : impôt sur le revenu des particuliers, impôt des sociétés et taxes de vente et d'accise. Elle fournit des conseils et des recommandations en vue d'apporter des changements qui amélioreront les régimes de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt des sociétés, de la taxe de vente et de la taxe d'accise, tout en recueillant les revenus requis pour financer les priorités du gouvernement. La Direction fournit en outre des conseils sur la coordination des mesures fiscales entre le gouvernement fédéral et, d'une part, les provinces et, d'autre part, les gouvernements autochtones.

Au nombre des initiatives qu'elle a entrepris, mentionnons l'élaboration de lois fiscales et la négociation de conventions fiscales, d'accords fédéraux-provinciaux de perception fiscale et de réciprocité, ainsi que d'accords d'administration fiscale entre le gouvernement fédéral et les gouvernements autochtones, et la recherche dans le cadre de la politique de l'impôt et son évaluation.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
32 689	32 814	32 310

Ressources humaines (ETP)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
244	248	247

Priorités

Les travaux de la Direction de même que les résultats attendus contribuent à l'atteinte des trois priorités suivantes du Ministère :

- 1. Saine gestion financière;
- 2. Croissance économique durable;
- 3. Solide cadre de politique sociale.

Le régime fiscal contribue à l'atteinte de ces trois priorités en recueillant suffisamment de revenus pour payer les services publics, ce qui comprend les programmes sociaux (par exemple, le système universel de soins de santé et la sécurité publique) et les investissements stratégiques dans des domaines propices à une économie canadienne plus concurrentielle et plus productive (par exemple, l'éducation et la formation, la recherche fondamentale et l'infrastructure). Parallèlement, cependant, la collecte des revenus doit se faire de manière efficiente sur le plan économique de sorte que les fardeaux fiscaux et les taux d'imposition marginaux demeurent

faibles afin de favoriser le travail, l'épargne et l'investissement. Les revenus fiscaux doivent également être recueillis avec équité de sorte que les contribuables dont les circonstances sont semblables soient assujettis à un traitement fiscal semblable, ce qui assure un partage équitable du fardeau fiscal selon la capacité contributive de chaque contribuable. Dans la mesure du possible, le régime fiscal sert également à atteindre des objectifs économiques et sociaux précis, comme l'épargne pour l'éducation postsecondaire, la promotion de l'activité physique chez les enfants, l'encouragement à la recherche-développement et la protection de l'environnement.

Résultats prévus

1. Amélioration de l'équité, de l'efficience et de la compétitivité du régime d'impôt sur le revenu des particuliers, d'impôt des sociétés, de taxe de vente et de taxe d'accise, tout en recueillant les recettes fiscales requises

Au cours de la période de planification comprise entre 2007 et 2010, la Direction de la politique de l'impôt continuera de conseiller le ministre des Finances sur des mesures visant à accroître davantage la compétitivité, l'efficience et l'équité du régime fiscal d'une manière responsable sur le plan financier. C'est ainsi que le taux de la TPS sera réduit d'un autre point de pourcentage au plus tard le 1^{er} janvier 2011 et que d'autres mesures seront établies pour appuyer l'exécution d'*Avantage Canada*, le plan économique stratégique à long terme du gouvernement.

La Direction compte atteindre le résultat prévu grâce aux activités permanentes et aux engagements clés décrits ci-après.

Activités permanentes

- Fournir de judicieux conseils, analyses, séances de breffage et recommandations en temps opportun au Ministre et aux cadres supérieurs sur les moyens d'améliorer le régime fiscal, notamment des propositions qui rendront le travail, l'épargne et l'investissement plus attrayants pour les Canadiens, qui accroîtront l'équité et la compétitivité du régime fiscal et qui appuieront d'autres priorités gouvernementales.
- Rencontrer et consulter des représentants de l'Agence du revenu du Canada, du ministère de la Justice Canada et d'autres ministères ainsi que des intervenants de l'extérieur, notamment des fiscalistes, des représentants du milieu des affaires, d'organismes non gouvernementaux, d'autres administrations, des provinces, de peuples autochtones et d'organisations internationales pour écouter leurs préoccupations et leurs points de vue, pour discuter des politiques du gouvernement et les expliquer, et pour veiller au bon fonctionnement du régime fiscal canadien et à la mise en œuvre des modifications apportées aux politiques.
- Consulter les provinces et les intervenants concernant diverses questions fiscales.
- Gérer le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, l'Entente intégrée globale de coordination fiscale et le mécanisme de paiement des revenus tirés de la taxe de vente harmonisée.
- Évaluer et gérer les risques associés aux contestations devant les tribunaux en matière fiscale et se préparer à prendre les mesures qui s'imposent.

- Évaluer diverses mesures de la structure fiscale canadienne pour en assurer la pertinence, l'efficacité et l'efficience.
- Améliorer les bases de données, les outils de recherche et les méthodes de recherche pour accroître la qualité de l'analyse à la Direction.
- Recourir davantage à la recherche contractuelle pour en élargir la portée et en améliorer la pertinence.
- Publier le rapport annuel sur les dépenses fiscales.

Engagements clés

- Recenser des mesures budgétaires et les analyser à fond; cela comprend une estimation des coûts et des répercussions possibles sur les contribuables. Au nombre des mesures stratégiques qui seront évaluées et qui pourraient être mises en œuvre au cours de la période de planification, citons :
 - des options pour appuyer l'engagement du gouvernement d'appliquer les économies d'intérêt au remboursement de la dette nationale afin d'abaisser l'impôt sur le revenu des particuliers;
 - des options en vue de réduire l'imposition des nouveaux investissements dans le but de doter le Canada du taux effectif marginal d'imposition (TEMI) le plus faible du G7. À cette fin, les taux de la déduction pour amortissement refléteront la vie utile des biens et l'on encouragera les provinces à appliquer des politiques qui rehaussent la compétitivité et l'efficience du régime fiscal canadien;
 - des options pour améliorer le traitement fiscal de l'épargne personnelle (y compris les gains en capital);
 - des façons d'aider les parents à économiser pour assurer la sécurité financière à long terme d'un enfant lourdement handicapé;
 - de meilleurs incitatifs au travail à l'intention des Canadiens à faible revenu, y compris la prestation fiscale pour le revenu gagné.
- Préparer et rédiger les parties du plan budgétaire qui ont trait à l'impôt, les annexes supplémentaires relatives à l'impôt et d'autres produits relatifs au budget en respectant les délais.
- Mettre en place des mesures visant à simplifier le respect des modalités de la TPS et de la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) dans le secteur des services financiers.
- Rédiger les mesures législatives visant à mettre en place en temps opportun les initiatives gouvernementales (p. ex., le Plan d'équité fiscale annoncé en octobre 2006, les modifications techniques en attente et les mesures visant les société étrangères affiliées, de même que les mesures qui seront annoncées dans le cadre du budget ou à d'autres moments au cours de la période comprise entre 2007 et 2010).
- Effectuer des travaux de recherche à l'appui d'initiatives futures en matière de politique fiscale, notamment le recours accru à la méthodologie du taux effectif marginal d'imposition.

2. Saines relations financières avec les provinces, les gouvernements autochtones et les autres pays

Afin d'assurer l'efficience du régime fiscal, le gouvernement fédéral collabore avec les provinces, les gouvernements autochtones et les autorités étrangères pour améliorer la coordination de la politique fiscale. Il analyse également en permanence les conséquences des initiatives existantes et nouvelles de la politique fiscale sur ces compétences.

La Direction de la politique de l'impôt compte atteindre le résultat prévu grâce aux activités permanentes et aux engagements clés décrits ci-après.

Activités permanentes

- Examiner les nouvelles mesures fiscales provinciales administrées en vertu des accords de perception fiscale.
- Examiner les entités qui figurent à l'annexe A des accords fédéraux-provinciaux de réciprocité fiscale.
- Examiner les arrangements de compensation conclus avec les provinces.
- Apporter des améliorations méthodologiques aux paiements effectués en vertu des accords de perception fiscale.
- Évaluer et concevoir des options qui favorisent l'harmonisation des taxes fédérales-provinciales.
- Gérer la taxe de vente des Premières nations, la taxe sur les produits et services des Premières nations, et le mécanisme de versement de l'impôt sur le revenu des particuliers des Premières nations.
- Négocier les éléments fiscaux pour plus de 20 ententes de principe et quatre ententes sur des revendications territoriales globales et ententes d'autonomie gouvernementale avec les peuples autochtones.
- Négocier de nouvelles ententes relatives à la taxe sur les produits et services des Premières nations et à l'impôt sur le revenu des particuliers des Premières nations avec des gouvernements autochtones.
- Maintenir le réseau de conventions fiscales internationales du Canada.
- Tenter de conclure des ententes de partage de renseignements fiscaux avec des administrations non signataires de convention.

Engagements clés

- Concevoir des options afin de relever le défi de bâtir un régime fiscal plus concurrentiel en collaboration avec les provinces, tel que stipulé dans *Avantage Canada*, paru en novembre 2006.
- Conclure avec l'Ontario un accord de perception fiscale des sociétés conforme au protocole d'accord signé avec cette province le 6 octobre 2006.
- Négocier de nouveaux accords de réciprocité fiscale avec un certain nombre de provinces et de territoires.

- Élaborer des politiques fiscales durables à long terme concernant l'autonomie gouvernementale des Autochtones et leurs revendications territoriales globales.
- Élaborer des stratégies de négociation concernant les ententes relatives à l'autonomie gouvernementale et aux revendications territoriales globales.
- Négocier des conventions fiscales nouvelles et renouvelées avec d'autres pays, le cas échéant.

Mesures du rendement

Le Ministère compte appliquer l'approche suivante de mesure du rendement pour surveiller et évaluer le rendement en fonction des résultats prévus pour cette activité de programme.

Résultats prévus/Mesure du rendement	1. Amélioration de l'équité, de l'efficience et de la compétitivité du régime d'impôt sur le revenu des particuliers, d'impôt des sociétés, de taxe de vente et de taxe d'accise, tout en recueillant les recettes fiscales requises	2. Saines relations financières avec les provinces, les gouvernements autochtones et les autres pays
Indicateurs de rendement	1.1 Propositions et études visant à rehausser la compétitivité, l'efficience et l'équité du régime d'impôt sur le revenu des particuliers, d'impôt des sociétés, de taxe de vente et de taxe d'accise 1.2 Montant de revenus fiscaux recueillis	 2.1 Négociation active de nouveaux accords d'administration fiscale avec les gouvernements provinciaux et autochtones 2.2 Réseau efficace de conventions fiscales avec d'autres pays 2.3 Efficacité des réunions du Comité fédéral-provincial des questions fiscales
Sources de données	Budgets fédéraux, lois, règlements, communiqués, conventions fiscales, modèles ministériels du taux effectif marginal d'imposition, Comptes publics, évaluations fiscales, documents de travail, rapports de recherche et rapports sur les dépenses fiscales	Accords fédéraux-provinciaux, rencontres fédérales-provinciales, accords entre le gouvernement fédéral et les Autochtones et négociations entre le gouvernement fédéral et les Autochtones
Fréquence	Annuelle	Annuelle

Résultats prévus/Mesure du rendement	1. Amélioration de l'équité, de l'efficience et de la compétitivité du régime d'impôt sur le revenu des particuliers, d'impôt des sociétés, de taxe de vente et de taxe d'accise, tout en recueillant les recettes fiscales requises	2. Saines relations financières avec les provinces, les gouvernements autochtones et les autres pays
Cible	1.1 Propositions dans le budget et tout au long de l'année, selon les besoins, pour exécuter le programme de politique fiscale du gouvernement et préserver la compétitivité, l'efficacité et l'équité du régime fiscal	Augmentation du nombre de conventions fiscales et d'accords fiscaux conclus
	1.2 Recueillir suffisamment de revenus pour payer les services publics	
	1.3 Publication du rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations	
	1.4 Publication de deux évaluations par année	
Date cible	Activité permanente	Activité permanente

Activité de programme 2 : Politiques économiques et fiscales

La Direction des politiques économique et fiscale est chargée de suivre et de préparer les prévisions sur la conjoncture économique et financière du Canada et d'assumer le rôle de chef de file pour la gestion du cadre financier du gouvernement. Elle fournit en permanence des analyses et des conseils au sujet du cadre de la politique économique du gouvernement, de son cadre de planification budgétaire et de ses priorités de dépenses, de même que de la situation financière d'autres ordres de gouvernement et d'autres pays.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
15 007	15 065	15 064

Ressources humaines (ETP)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
121	122	122

Priorités

Priorité 1 : Saine gestion financière

La Direction contribue à la saine gestion financière en veillant à ce que la planification budgétaire soit effectuée de façon transparente, à l'appui de la viabilité financière à long terme. La *Mise à jour économique et financière 2006* prend appui sur les changements annoncés dans le budget de 2006 pour rehausser la transparence financière et la responsabilisation en matière de planification budgétaire.

Résultats prévus

1. Planification financière transparente et politique financière durable

Le cadre du gouvernement fera en sorte que la planification financière soit transparente et qu'elle appuie la viabilité financière à long terme.

La Direction compte atteindre le résultat prévu grâce aux activités permanentes et aux engagements clés décrits ci-après.

Activités permanentes

• Continuer de suivre et d'évaluer l'évolution financière, mettre à jour les projections financières, analyser la politique financière et offrir des conseils à cet égard et jouer un rôle

de premier plan dans la gestion du cadre financier et la coordination du budget et de la mise à jour économique et financière.

- Fournir des renseignements sur la situation financière du gouvernement par l'entremise du mensuel *La revue financière*.
- Comme le prévoit l'engagement pris dans le Plan d'action pour la responsabilité fédérale, fournir des mises à jour trimestrielles des perspectives financières pour l'exercice en cours.
- Préparer le rapport financier annuel du gouvernement du Canada sur le rendement financier du gouvernement pour l'exercice antérieur.

Engagements clés

- Inclure dans la mise à jour économique et financière des projections financières pour l'année en cours et les cinq prochaines années pour illustrer les répercussions à moyen terme des politiques en vigueur. Puisqu'il convient que les décisions budgétaires portent sur un horizon de planification à court terme, l'horizon du budget sera maintenu à deux ans.
- Prévoir une réduction annuelle de la dette de l'ordre de 3 milliards de dollars et une réduction du rapport de la dette au PIB à 25 p.100 d'ici 2012-2013. Cela représente la contribution du gouvernement à l'objectif d'élimination de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques du Canada d'ici 2021.
- Affecter les économies en frais d'intérêt découlant de la diminution de la dette fédérale à des réductions d'impôt sur le revenu des particuliers.
- Veiller à ce que, en moyenne, la progression des dépenses soit plus lente que la croissance économique.

Priorité 2 : Croissance économique durable

La Direction contribue à une croissance économique durable en évaluant avec précision les conditions économiques actuelles et futures au Canada et à l'étranger, en analysant des politiques économiques efficaces et en effectuant des études économiques poussées.

En 2007-2008, il s'agira notamment de surveiller et d'évaluer les répercussions, pour le Canada, de l'évolution de l'économie américaine et de la fluctuation des prix des produits de base et du dollar canadien. À plus long terme, les retombées de l'essor d'économies émergentes et le vieillissement de la population retiendront l'attention.

C'est en évaluant efficacement ces enjeux que le gouvernement pourra mieux saisir toute la mesure des éventuelles contraintes financières découlant des conditions économiques et élaborer des politiques efficaces pour soutenir la croissance à long terme.

Résultats prévus

2. Analyse efficace de la performance de l'économie

Le cadre économique actuel est caractérisé par des enjeux complexes, en constante évolution et de grande portée. Il est essentiel que le gouvernement comprenne les forces et les faiblesses

actuelles et futures de l'économie canadienne pour être en mesure d'élaborer les politiques économiques qui mèneront à une croissance économique soutenue. Il est essentiel de mener des recherches approfondies pour comprendre et évaluer les interactions et les effets des changements économiques.

Le gouvernement tire profit de sa compréhension des réformes antérieures, permanentes ou proposées dans les autres pays ainsi que de leur incidence sur la situation économique et financière à l'étranger. Cette compréhension permettra au gouvernement d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques économiques qui contribueront le mieux à promouvoir une croissance économique soutenue au Canada. La coopération internationale est un élément essentiel permettant de comprendre les conditions économiques et financières à l'échelle de la planète et de les évaluer correctement.

La Direction compte atteindre le résultat prévu grâce aux activités permanentes et aux engagements clés décrits ci-après.

Activités permanentes

- Informer périodiquement le Ministre des principaux changements macroéconomiques au Canada et à l'étranger, communiquer au public les principaux changements d'ordre économique.
- Faire le point sur les principaux vecteurs des gains de productivité, les répercussions de la mondialisation et des économies émergentes et du vieillissement de la population. Ces renseignements sont notamment présentés dans des chapitres traitant des changements et des perspectives économiques contenus dans la mise à jour économique et financière et le plan budgétaire, dans des notes d'information destinées au Ministre et des périodiques comme *L'économie en bref*.
- Consulter périodiquement les fonctionnaires de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Fonds monétaire international (FMI) pour échanger des données et des points de vue au sujet des changements économiques au Canada et ailleurs dans le monde.
- Continuer de représenter le Canada aux réunions de l'OCDE et de fournir des analyses sur les politiques économiques que propose cette institution.

Engagements clés

- Mener quatre enquêtes auprès du secteur privé sur les perspectives économiques canadiennes et évaluer les risques éventuels qui y sont liés.
- Analyser et surveiller des facteurs structurels clés qui sous-tendent la performance de l'économie canadienne.
- Analyser les mesures possibles afin d'améliorer le rendement du Canada au chapitre de la productivité.

Mesure du rendement

Le Ministère compte appliquer l'approche suivante de mesure du rendement pour surveiller et évaluer le rendement en fonction des résultats prévus pour cette activité de programme.

Résultats prévus/Mesure du rendement	1. Planification financière transparente et politique financière durable	2. Analyse efficace de la performance de l'économie
Indicateurs de rendement	1.1 Publication de projections financières	Croissance du PIB du Canada par rapport à celle du G7, sauf le
	1.2 Dette fédérale en proportion du produit intérieur brut (PIB)	Canada
Sources de données	1.1 Budget fédéral et mise à jour économique et financière	Perspectives de l'économie mondiale du FMI
	1.2 Rapport financier annuel du gouvernement du Canada	
Fréquence	1.1 Deux fois par année	Semestrielle
	1.2 Annuelle	
Cible	1.1 Publier des projections financières sur deux et cinq ans	Taux de croissance annuelle supérieur à la moyenne
	1.2 Ramener le rapport de la dette fédérale au PIB à 25 p.100 d'ici 2012-2013	
Date cible	1.1 Activité permanente	Activité permanente
	1.2 31 mars 2013	

Activité de programme 3 : Politique du secteur financier

Dans le cadre de cette activité de programme, il incombe à la Direction de la politique du secteur financier de fournir des analyses sur le secteur des services financiers et les marchés financiers du Canada, et d'élaborer le cadre législatif et réglementaire régissant les institutions financières fédérales (banques, sociétés de fiducie, sociétés d'assurances et associations coopératives de crédit) et les régimes fédéraux de retraite à prestations déterminées. Elle s'occupe également des questions liées à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Par ailleurs, la Direction gère les réserves en espèces du gouvernement et ses réserves internationales officielles, et elle fournit au Ministre des services de soutien à l'égard des emprunts des sociétés d'État.

La Direction est responsable du Programme du service de la dette publique et du Programme des pièces de monnaie canadienne. On trouvera des précisions au sujet de ces programmes dans les sections réservées aux activités de programme 7 et 8.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
18 113	15 966	16 483

Ressources humaines (ETP)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
129	116	118

Priorités

Priorité 1 : Saine gestion financière

En 2007-2008, la Direction de la politique du secteur financier continuera d'améliorer le cadre d'emprunt des grandes entités appuyées par le gouvernement fédéral. Ces activités contribueront notamment à réduire les frais de service de la dette du gouvernement fédéral et de ses organismes.

Résultats prévus

1. Gestion de trésorerie prudente et économique des activités d'emprunt des sociétés d'État et des portefeuilles de placement du gouvernement

Aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, il incombe au Ministre d'approuver les emprunts contractés par les entités fédérales et de veiller à l'adoption de politiques prudentes

de gestion de la trésorerie. Il est ressorti d'une étude menée en 2005 par un cabinet d'experts-conseils de l'extérieur que des améliorations pouvaient être apportées au cadre actuel d'emprunt des grandes sociétés d'État. Ce cabinet a par ailleurs fourni des conseils sur les avantages et les coûts éventuels d'un cadre d'emprunt consolidé.

En outre, aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la *Loi sur la monnaie*, le Ministre répond de la gestion des soldes de trésorerie et des réserves du gouvernement. Les fonds doivent être investis en tenant dûment compte des risques et du rendement. Les évaluations externes de la gestion des soldes de trésorerie et des réserves effectuées en 2006 ont mis au jour un certain nombre d'améliorations possibles.

La Direction compte atteindre le résultat prévu grâce aux activités permanentes et aux engagements clés décrits ci-après.

Activités permanentes

- Fournir des conseils sur les approbations des plans d'emprunt et sur les politiques ministérielles relatives à la gestion prudente de la trésorerie des grands emprunteurs de l'État.
- Fournir des conseils sur la politique d'investissement des soldes de trésorerie et des réserves, en collaboration avec l'agent financier du gouvernement (la Banque du Canada).

Engagements clés

- Améliorer le cadre d'emprunt des grands emprunteurs soutenus par le gouvernement fédéral en tenant compte des intérêts des entités et de leurs intervenants, des intervenants sur le marché et du gouvernement à titre d'actionnaire.
- Faire le suivi des recommandations découlant de l'évaluation externe de la gestion des soldes de trésorerie et des réserves.

Priorité 2 : Croissance économique durable

Pour assurer la croissance durable de l'économie canadienne, il est nécessaire de veiller à la compétitivité, à l'efficience, à la sécurité et à la stabilité du secteur financier du Canada, de même qu'au bon fonctionnement des marchés financiers nationaux. En 2007-2008, il s'agira de faire des progrès en vue de resserrer la collaboration et l'efficience en matière de réglementation des valeurs mobilières, de doter le Canada d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières, de rédiger et de mettre en place des mesures réglementaires dans le cadre de l'examen de 2006 des lois régissant les institutions financières, de mettre en œuvre des mesures réglementaires en marge de la nouvelle législation sur la gouvernance d'entreprise des institutions financières, de faire l'objet de la mise à jour prévue du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) par le FMI dans la foulée de l'exercice de 1999 et d'examiner le cadre du régime d'assurance hypothécaire.

Résultats prévus

2. Cadre de réglementation propice à l'établissement d'un secteur des services financiers canadien à la fois sain, efficient et concurrentiel qui comble les besoins des particuliers, des entreprises et de l'économie

Le Ministère élabore des politiques, des lois et des règlements à l'appui d'un secteur de services financiers et d'un marché financier national de pointe qui accroissent la productivité, la compétitivité et le dynamisme de l'économie, et il fournit des conseils à cet égard.

La Direction compte atteindre le résultat prévu grâce aux activités permanentes et aux engagements clés décrits ci-après.

Activités permanentes

- Analyser les politiques et fournir des conseils sur un large éventail de questions relatives au secteur des services financiers comme :
 - les systèmes de paiement;
 - les questions de stabilité financière;
 - les questions touchant le cadre de réglementation et de surveillance du secteur des services financiers;
 - les questions fédérales-provinciales liées au secteur des services financiers;
 - les questions structurelles;
 - les questions touchant les consommateurs;
 - les questions touchant le commerce des services financiers;
 - les questions de concurrence.
- Mettre en place un cadre propice au financement des sociétés canadiennes en cernant des aspects stratégiques qui pourraient être modifiés.

Engagements clés

- Élaborer et mettre en place des mesures réglementaires sous le régime du projet de loi C-37, Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives.
- Concevoir des mesures réglementaires sous le régime du projet de loi C-57, *Loi modifiant certaines lois concernant les institutions financières*.
- Planifier, coordonner la mise à jour du PESF du FMI et s'y soumettre.
- Travailler avec les provinces et les territoires en vue de réaliser des progrès pour resserrer la collaboration et l'efficience en matière de réglementation des valeurs mobilières et doter le Canada d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières.
- Examiner le cadre du régime d'assurance hypothécaire.

Priorité 3 : Solide cadre de politique sociale

Un système de pensions privé bien conçu, qui offre des incitatifs adéquats aux employeurs et aux employés, contribue à la sécurité et à la prospérité des travailleurs et des retraités canadiens et favorise le relèvement du niveau de vie.

Résultats prévus

3. Cadre législatif et réglementaire qui assure la sécurité et la viabilité des régimes fédéraux de retraite à prestations déterminées

Le Ministère continuera d'examiner et d'évaluer des façons de renforcer le cadre législatif et réglementaire des régimes fédéraux de retraite à prestations déterminées afin d'assurer la sécurité et la viabilité de ces derniers.

La Direction compte atteindre le résultat prévu grâce à l'activité permanente décrite ci-après.

Activité permanente

• Effectuer des analyses et des travaux de recherche, tenir des consultations et étudier les tendances nationales et internationales afin d'être en mesure de fournir des conseils sur les dossiers liés aux pensions.

Priorité 4 : Influence véritable sur la scène internationale

Le Ministère est chargé des questions liées à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Le rôle de premier plan qu'il assume dans la lutte mondiale à ce chapitre contribue à la sécurité publique au Canada et à l'échelle mondiale. D'ici juillet 2007, il s'agira de continuer de présider le Groupe d'action financière sur le blanchissement de capitaux (GAFI). L'exercice de ce rôle démontre à la communauté internationale que le Canada tient à demeurer à l'avant-scène de la lutte mondiale contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Tout au long de l'année, il s'agira de renforcer le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, et d'établir le siège permanent du groupe Egmont, un regroupement de cellules internationales de renseignements financiers.

Le Ministère est également chargé des relations que le fédéral entretient avec les gouvernements étrangers dans le domaine du commerce des services financiers, ce qui comprend l'administration des engagements du Canada sous le régime de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC, des négociations commerciales internationales liées à ces accords, ainsi que d'autres initiatives commerciales bilatérales et multilatérales.

Résultats prévus

4. Cadre efficace de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (LRPC) et de lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT)

Le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes vise à se conformer aux normes internationales et à fournir les outils appropriés aux organismes d'application de la loi tout en respectant la vie privée des Canadiens.

La Direction compte atteindre le résultat prévu grâce aux activités permanentes et aux engagements clés décrits ci-après.

Activités permanentes

- Mener des analyses et des recherches, et étudier les tendances nationales et internationales afin de fournir des conseils stratégiques sur les questions liées à la LRPC et à la LFAT.
- Coordonner le régime de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes avec des partenaires fédéraux, dont le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE).

Engagements clés

- Comme suite à l'adoption du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, la Loi de l'impôt sur le revenu et une autre loi en conséquence, concevoir des mesures réglementaires pour instaurer entièrement le régime et le rendre conforme aux normes internationales, aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Canada et à l'évaluation commandée par le Conseil du Trésor.
- Faire évaluer notre régime de LRPC/LFAT à la lumière des 40 + 9 recommandations du GAFI en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.
- Assurer un soutien efficace de la présidence du GAFI par le Canada jusqu'à la fin de juin 2007. Le plan de travail de la présidence s'ajoute aux activités en cours du GAFI, dont l'évaluation courante des membres et le renforcement de la coopération internationale, et porte sur certaines priorités clés : poursuivre activement le processus d'adhésion de la Chine, de l'Inde et de la Corée du Sud, resserrer le dialogue avec le secteur privé et passer en revue l'orientation stratégique de l'organisation en prévision de son examen de mi-mandat.
- Collaborer avec le CANAFE à la mise sur pied du siège permanent du groupe Egmont, à
 Toronto, jusqu'à ce que l'organisme soit à pied d'œuvre, en 2007-2008. Le Canada
 accueillera le siège permanent du groupe Egmont, qui coordonne l'échange de
 renseignements, dispense de la formation et met en commun l'expertise de ses 101 cellules
 internationales de renseignements financiers.

Résultats prévus/Mesure du rendement	1. Gestion de trésorerie prudente et économique des activités d'emprunt des sociétés d'État et des portefeuilles de placement du gouvernement	2. Cadre de réglementation propice à l'établissement d'un secteur des services financiers canadien à la fois sain, efficient et concurrentiel qui comble les besoins des particuliers, des entreprises et de l'économie	3. Cadre législatif et réglementaire qui assure la sécurité et la viabilité des régimes fédéraux de retraite à prestations déterminées	4. Cadre efficace de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (LRPC) et de lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT)
Indicateurs de rendement	1.1 Coûts d'emprunt des sociétés d'État 1.2 Rendement net des portefeuilles de liquidités 1.3 Degré d'exposition au risque financier 1.4 Coût administratif des fonctions de trésorerie	Initiatives stratégiques, législatives et réglementaires	Initiatives stratégiques, législatives et réglementaires	4.1 Réglementation 4.2 Normes internationales et rapports d'évaluation 4.3 Présidence du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) par le Canada 4.4 Établissement du siège du groupe Egmont

Résultats prévus/Mesure du rendement	1. Gestion de trésorerie prudente et économique des activités d'emprunt des sociétés d'État et des portefeuilles de placement du gouvernement	2. Cadre de réglementation propice à l'établissement d'un secteur des services financiers canadien à la fois sain, efficient et concurrentiel qui comble les besoins des particuliers, des entreprises et de l'économie	3. Cadre législatif et réglementaire qui assure la sécurité et la viabilité des régimes fédéraux de retraite à prestations déterminées	4. Cadre efficace de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (LRPC) et de lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT)
Sources de données	1.1 Rapports annuels et plans d'entreprise des sociétés d'État 1.2 Comptes publics, rapport sur la gestion de la dette, rapport sur la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada 1.3 Rapport sur la gestion de la dette, rapport sur la gestion de la dette, rapport sur la gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada 1.4 Rapports annuels des sociétés d'État et de la Banque du Canada	Législation, règlements et publications	Législation et réglementation	4.1 Législation et réglementation 4.2 Rapport d'évaluation mutuelle du GAFI 4.3 Rapport du président sortant 4.4 Annonce officielle du groupe Egmont
Fréquence	Annuelle	Modifications législatives et réglementaires selon les besoins; poursuite des activités sur la réglementation des valeurs mobilières Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) en 2007	Modifications selon les besoins	4.1 Réglementation selon les besoins 4.2 Évaluation mutuelle plus ou moins quinquennale 4.3 Les membres du GAFI occupent la présidence à tour de rôle 4.4 De façon ponctuelle

Résultats prévus/Mesure du rendement	1. Gestion de trésorerie prudente et économique des activités d'emprunt des sociétés d'État et des portefeuilles de placement du gouvernement	2. Cadre de réglementation propice à l'établissement d'un secteur des services financiers canadien à la fois sain, efficient et concurrentiel qui comble les besoins des particuliers, des entreprises et de l'économie	3. Cadre législatif et réglementaire qui assure la sécurité et la viabilité des régimes fédéraux de retraite à prestations déterminées	4. Cadre efficace de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (LRPC) et de lutte contre le financement des activités terroristes (LFAT)
Cible	1.1 Faiblesse et stabilité des coûts d'emprunt et d'investissement, compte tenu des risques 1.2 Rendement positif des portefeuilles de placement, déduction faite des coûts 1.3 Exposition aux risques financiers conforme aux limites approuvées par l'Office et le Ministre 1.4 Frais généraux semblables à ceux d'entités comparables	2.1 Concevoir et mettre en place la réglementation découlant du projet de loi C-37 2.2 Concevoir la réglementation découlant du projet de loi C-57 2.3 Terminer la mise à jour du PESF du FMI 2.4 Élaborer des politiques en vue de l'examen du cadre d'assurance hypothécaire	Concevoir des mesures législatives et réglementaires, selon les besoins	4.1 Élaborer la réglementation découlant de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes 4.2 Respecter les normes internationales, les recommandations du Bureau du vérificateur général du Canada et l'évaluation commandée par le Conseil du Trésor 4.3 Exécuter le programme de travail du président du GAFI 4.4 Début des activités du siège du groupe Egmont
Date cible	Activité permanente	2007-2008	Activité permanente	2007-2008

Activité de programme 4 : Développement économique et finances intégrées

En vertu de ce programme, la Direction du développement économique et des finances intégrées est chargée d'assumer la fonction d'analyse critique du ministère des Finances Canada, notamment de fournir au Ministre des analyses et des conseils stratégiques au sujet des répercussions financières des politiques et des programmes microéconomiques du gouvernement; de formuler des propositions sur le financement des programmes; d'analyser les politiques régionales et sectorielles dans les domaines de l'économie du savoir, de la défense, des transports, de l'infrastructure publique, de l'environnement, de l'énergie et des ressources, de l'agriculture, des pêches et de la privatisation; et de fournir des conseils sur la restructuration des sociétés d'État et d'autres portefeuilles. La Direction est également responsable d'analyser divers projets et de prodiguer des conseils à cet égard comme dans le cas de l'Initiative sur la réglementation intelligente.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
8 289	8 321	8 321

Ressources humaines (ETP)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
67	68	67

Priorités

Les travaux de la Direction de même que les résultats attendus contribuent à l'atteinte des trois priorités suivantes du Ministère :

- 1. Saine gestion financière;
- 2. Croissance économique durable;
- 3. Solide cadre de politique sociale.

La Direction veillera à appuyer la politique microéconomique du gouvernement, dont la surveillance de la recherche-développement de calibre mondial, la création d'un environnement plus propre et plus sain, le renforcement de l'union économique et l'établissement des grandes lignes du plan détaillé du gouvernement pour l'infrastructure. La Direction conseillera en outre le Ministre au sujet des propositions stratégiques et de financement d'autres ministères.

Résultats prévus

1. Conseils judicieux au Ministre concernant les propositions économiques, stratégiques et de financement

La Direction compte atteindre le résultat prévu grâce aux activités permanentes et aux engagements clés décrits ci-après.

Activités permanentes

- Fournir des séances d'information hebdomadaires, dont des analyses et des recommandations stratégiques qui seront examinées par le Ministre pour l'aider à préparer les réunions du Cabinet et de ses comités, le budget annuel et les mises à jour économiques et financières selon les besoins.
- Évaluer le financement des dépenses de fonctionnement et en capital des principaux biens et programmes fédéraux.
- Fournir des conseils pour aider le Cabinet à examiner les dépenses de programmes et les nouvelles propositions stratégiques.
- S'acquitter du rôle d'organisme central du Ministère en recensant les grandes questions et propositions stratégiques en voie d'élaboration dans les ministères à vocation économique.
- Examiner en permanence des options en matière de politiques et de programmes liées aux principaux programmes d'infrastructure du gouvernement.
- Aider à la formulation de politiques de développement régional et de politiques sectorielles, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, des pêches, de l'aérospatiale et de l'automobile.

Engagements clés

- Fournir des conseils sur d'éventuelles initiatives pour les budgets en 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 qui mettent en œuvre le programme économique du gouvernement dans les domaines suivants :
 - l'éducation postsecondaire, la recherche et la commercialisation;
 - le soutien de la recherche-développement menée par le secteur privé;
 - l'amélioration du cadre de réglementation et allégement du fardeau de paperasserie des entreprises;
 - l'établissement d'un plan d'infrastructure détaillé qui prévoit un financement prévisible à long terme;
 - l'énergie et l'environnement;
 - le renforcement de l'union économique par un meilleur encadrement du commerce intérieur et de l'investissement étranger.
- Remanier la stratégie du gouvernement en matière de sciences et de technologie.
- Prendre en compte les propositions de soutien du gouvernement à l'égard du projet gazier du Mackenzie.

Résultats prévus/Mesure du rendement	1. Conseils judicieux au Ministre et au Cabinet concernant les propositions économiques, stratégiques et de financement
Indicateurs de rendement	Annonces des mesures faisant avancer la productivité et la croissance économique
Sources de données	Budget et mise à jour économique
Fréquence	Annuelle
Cible	Mise en œuvre d'orientations de la politique microéconomique dans le cadre du programme économique du gouvernement
Date cible	Activité permanente

Activité de programme 5 : Relations fédérales-provinciales et politique sociale

Dans le cadre de cette activité de programme, la Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale a pour responsabilité principale de présenter des analyses et des conseils au ministre des Finances sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, sur les relations économiques et fiscales, ainsi que les politiques et les programmes sociaux du Canada, notamment la santé, l'assurance-emploi, les prestations aux aînés, les programmes destinés aux Autochtones, les programmes d'éducation et les programmes liés à la culture.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
12 298	12 345	12 344
essources humaines (ETP)		
2007-2008	2008-2009	2009-2010

93

Priorités

Priorité 1 : Saine gestion financière

92

En 2007-2008, on insistera sur la mise en place d'un cadre fondé sur des principes en vue de rétablir l'équilibre fiscal. Dans son budget de 2006, le gouvernement a pris une première série de mesures importantes à cette fin. Il a notamment réduit les impôts, effectué de nouveaux investissements et pris l'engagement de verser 3,3 milliards de dollars aux provinces et aux territoires pour des priorités communes.

Toujours dans son budget de 2006, le gouvernement s'est engagé à mettre de l'avant des propositions visant à rétablir l'équilibre fiscal après avoir consulté les provinces et les territoires, les universitaires, les spécialistes et la population canadienne. Le gouvernement a donné suite à cet engagement. Comme on peut le lire dans *Avantage Canada*, paru en novembre 2006 : « Le message clé qu'a reçu le gouvernement est que les Canadiens donnent leur appui à un système d'arrangements fiscaux qui finance les priorités nationales et redistribue la richesse en la faisant passer des régions les plus prospères aux régions les moins prospères, à condition que ces accords soient fondés sur des principes d'équité et de prévisibilité ». Le gouvernement entend présenter dans son budget de 2007 ses propositions en vue de rétablir l'équilibre fiscal.

93

Résultats prévus

1. Cadre fondé sur des principes en vue de rétablir l'équilibre fiscal au Canada

Le gouvernement du Canada s'est engagé à rétablir l'équilibre fiscal, notamment en mettant au point un système de transferts fondé sur des principes dans le cadre duquel les responsabilités sont clairement délimitées entre les divers ordres de gouvernement, et qui favorise l'accroissement de l'efficience des administrations publiques et des obligations redditionnelles envers les citoyens.

La Direction compte atteindre le résultat prévu grâce aux activités permanentes et aux engagements clés décrits ci-après.

Activités permanentes

- Mettre en œuvre des politiques et des programmes liés de façon générale à l'équilibre fiscal, et plus précisément aux arrangements fiscaux, en accord avec les orientations stratégiques approuvées (conformes au budget de 2007, par exemple). Fournir des analyses et des conseils à l'égard de ces propositions, en plus d'en évaluer les répercussions.
- Veiller à la mise en place de processus qui fonctionnent bien afin d'appuyer les relations et les communications fédérales-provinciales-territoriales au sujet de l'équilibre fiscal et des changements apportés aux arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux-territoriaux.

Engagements clés

- Poursuivre les travaux relatifs aux divers éléments de l'engagement visant à rétablir l'équilibre fiscal, notamment en rehaussant la transparence et la reddition de comptes du gouvernement du Canada envers les citoyens.
- Asseoir la péréquation et la FFT sur un programme fondé sur des principes afin que les provinces et les territoires aient accès à suffisamment de revenus pour fournir des programmes et des services raisonnablement comparables à des niveaux de taxation raisonnablement comparables.
- Préparer les changements à apporter aux lois et règlements et les coordonner avec les provinces et les territoires en vue de renouveler le Transfert canadien en matière de programme sociaux (TCPS). Ce dernier vient à échéance à la fin de 2007-2008; la nouvelle législation doit donc être en place pour régir les paiements en 2008-2009.

Priorité 3 : Solide cadre de politique sociale

En 2007-2008, il s'agira surtout d'appuyer les priorités de politique sociale du gouvernement en fournissant au ministre des Finances et aux hauts fonctionnaires du gouvernement des analyses et des conseils sur un large éventail de questions de politique sociale, y compris les éléments décrits dans *Avantage Canada*.

Résultats prévus

2. Conseils judicieux au Ministre au sujet des priorités du gouvernement en matière de politique sociale

La Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale est chargée de fournir au Ministre et aux hauts fonctionnaires du gouvernement des analyses et des conseils sur les dossiers liés à la politique sociale, y compris l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, l'éducation postsecondaire, la sécurité du revenu, la justice et la sécurité, la santé et le bien-être, la culture et les débouchés pour les Autochtones.

La Direction compte atteindre le résultat prévu grâce à l'activité permanente et aux engagements clés décrits ci-après.

Activité permanente

- Fournir des séances d'information hebdomadaires, dont des analyses et des recommandations stratégiques qui seront examinées par le Ministre pour l'aider à préparer les réunions du Cabinet et de ses comités, le budget annuel et les mises à jour économiques et financières selon les besoins.
- Évaluer le financement des dépenses de fonctionnement et en capital des principaux biens et programmes fédéraux.
- Fournir des conseils pour aider le Cabinet à examiner les dépenses de programmes et les nouvelles propositions stratégiques.
- S'acquitter du rôle d'organisme central du Ministère en recensant les grandes questions et propositions stratégiques en voie d'élaboration dans les ministères à vocation sociale.
- Aider à la formulation de politiques sociales et sectorielles, notamment dans les domaines liés aux questions autochtones, à la santé, à la justice, à la sécurité, à la culture, à la sécurité du revenu, au marché du travail et à l'immigration.

Engagements clés

- Collaborer avec d'autres directions du Ministère, des organismes centraux, des ministères et des intervenants de l'extérieur pour assurer une prise de décisions en temps opportun concernant la concrétisation de l'engagement d'offrir un soutien prévisible et à long terme dans les domaines de l'éducation postsecondaire et de la formation, ainsi que pour veiller à sa mise en œuvre.
- Collaborer avec d'autres directions du Ministère, des organismes centraux, des ministères et des intervenants de l'extérieur pour assurer une prise de décisions en temps opportun concernant la concrétisation de l'engagement visant à faire en sorte qu'il soit plus facile pour les étudiants étrangers formés au Canada et les travailleurs temporaires étrangers de demeurer au pays.
- Travailler avec d'autres directions du Ministère, des organismes centraux, des ministères et des intervenants de l'extérieur pour assurer une prise de décisions en temps opportun concernant des initiatives, et le financement connexe, dans des domaines de la politique sociale qui, de l'avis du gouvernement, sont prioritaires, ainsi que pour veiller à la mise en œuvre de ces initiatives.

Résultats prévus/Mesure du rendement	1. Cadre fondé sur des principes en vue de rétablir l'équilibre fiscal au Canada	2. Conseils judicieux au Ministre au sujet des priorités du gouvernement en matière de politique sociale
Indicateurs de rendement	Mise en œuvre d'un système de transferts fondé sur des principes	Annonce de mesures et de fonds connexes à l'appui des priorités de politiques sociales
Sources de données	Accords de transfert	Budget et mise à jour économique et financière
Fréquence	Activité permanente	Annuelle
Cible	1.1 Mise en œuvre rigoureuse et en temps opportun des modifications législatives et réglementaires	Mise en œuvre en temps opportun des priorités de politique sociale du programme du gouvernement
	1.2 Nouveaux mécanismes pour la péréquation, la FFT et le TCPS	
	1.3 Meilleure reddition de comptes et transparence des arrangements fiscaux du point de vue des citoyens	
Date cible	1.1 Les propositions visant un nouveau cadre devraient être soumises dans le cadre du budget de 2007	Activité permanente
	1.2 La nouvelle législation en matière de péréquation et de FFT sera déposée d'ici le printemps 2007. La nouvelle législation régissant le TCPS doit être en place d'ici avril 2008	
	1.3 Activité permanente	

Activité de programme 6 : Finances et commerce internationaux

Dans le cadre de cette activité de programme, il incombe à la Direction des finances et des échanges internationaux :

- d'appuyer la participation du Ministre au G7, au G8 et au G20 et aux institutions financières internationales;
- d'effectuer des travaux liés à l'aide au développement international, au financement des exportations et aux relations économiques et financières internationales;
- d'assumer la responsabilité de la gestion stratégique des lois régissant les importations (tarifs et recours commerciaux);
- de fournir du soutien analytique et des conseils stratégiques en matière de commerce et d'investissements internationaux:
- de travailler avec d'autres membres de la communauté internationale pour réduire les risques d'instabilité financière et économique à l'échelle internationale;
- de contribuer aux efforts internationaux visant à réformer la gouvernance et les activités du FMI.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
15 879	15 939	15 938

Ressources humaines (ETP)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
118	120	120

Priorités

Priorité 2 : Croissance économique durable

Étant une économie très ouverte dans un contexte de mondialisation de plus en plus intégré, l'économie canadienne de même que la prospérité du pays dépendent des échanges commerciaux et des flux d'investissements qui sont soutenus par des règles et des accords en matière de commerce et d'investissement de haut niveau à l'échelle multilatérale, régionale et bilatérale. En garantissant l'accès des exportateurs et des investisseurs canadiens aux principaux marchés et en réduisant le taux des droits dans la mesure possible, on accroîtra la compétitivité des industries nationales et on multipliera les occasions commerciales qui se présentent à elles.

Résultats prévus

1. Accès sûr des exportateurs et des investisseurs canadiens aux principaux marchés

La Direction travaillera à améliorer la performance économique globale du Canada en instaurant un système commercial et d'investissement international plus solide qui ouvre les marchés, rehausse la compétitivité des industries nationales et facilite l'accès des exportateurs et des investisseurs canadiens aux principaux marchés étrangers.

La Direction compte atteindre le résultat prévu grâce à l'activité permanente et aux engagements clés décrits ci-après.

Activité permanente

 Chercher à libéraliser le commerce et l'investissement par le biais d'accords et d'initiatives dans ces domaines.

Engagements clés

- Mettre la dernière main aux négociations de l'OMC, aux accords sur les investissements étrangers, aux accords de protection et aux accords de libre-échange bilatéraux en partenariat avec d'autres ministères.
- Accroître la compétitivité de l'industrie canadienne en réduisant le taux des droits dans la mesure possible.
- De concert avec d'autres ministères, asseoir sur des bases solides le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité, en ce qui concerne particulièrement des mesures efficaces à la frontière.

Priorité 4 : Influence véritable sur la scène internationale

En sa qualité d'économie ouverte tirant profit d'un solide système multilatéral de gouvernance économique et financière à l'échelle mondiale, le Canada s'intéresse au plus haut point à la promotion des initiatives visant à renforcer le leadership de tribunes comme le G7 et le G20, de même qu'à assurer la crédibilité et la vigueur d'organisations telles que le FMI et la Banque mondiale. En outre, le Canada travaillera avec d'autres membres de la communauté internationale pour atténuer les risques d'instabilité financière et économique à l'échelle internationale. Il s'efforce également d'accroître la sécurité, la prospérité et les progrès socioéconomiques des économies en développement.

Résultats prévus

2. Leadership et influence du Canada au sein de tribunes internationales traitant de questions internationales touchant l'économie, les finances, le développement et le financement des échanges commerciaux

La Direction s'efforce de promouvoir la prospérité et la sécurité économique du Canada en atténuant l'instabilité financière et économique internationale. Pour ce faire, elle appuie le leadership du Canada au sein de tribunes internationales comme le G7 et le G20, et elle fournit

aux institutions financières internationales des consignes stratégiques conformes aux intérêts et aux objectifs stratégiques du Canada. À ce chapitre, elle contribue notamment aux progrès économiques et sociaux des pays en développement, de même qu'à la promotion et à la mise en œuvre d'initiatives sur des questions liées au financement des échanges commerciaux.

La Direction appuiera en outre un solide système multilatéral de gouvernance économique et financière à l'échelle mondiale en renforçant le leadership de tribunes comme le G7 et le G20 et en assurant la crédibilité et la vigueur d'organisations comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

La Direction compte atteindre le résultat prévu grâce aux activités permanentes et aux engagements clés décrits ci-après.

Activités permanentes

- Appuyer le rôle du Canada au sein de tribunes internationales traitant de questions internationales et de développement.
- Assurer la pertinence et la qualité des séances de breffage lors des réunions du G7, du G20 et d'autres tribunes internationales traitant de questions économiques clés, de questions financières et de développement d'envergure internationale et du besoin d'assurer une stabilité financière à l'échelle internationale.
- Recenser les priorités du Canada et fournir des conseils stratégiques sur la promotion des intérêts et des positions stratégiques du Canada en ce qui a trait au financement des échanges commerciaux, à l'allégement de la dette et à d'autres questions névralgiques.
- Exécuter des programmes de recherche axés sur des questions d'actualité et émergentes qui sont importantes pour le Canada.
- Surveiller de façon continue les économies étrangères.

Engagements clés

- Élaborer des initiatives permettant d'utiliser plus efficacement l'aide internationale et la capacité de gestion de la dette.
- Élaborer et promouvoir des positions qui donneront lieu à une coopération internationale efficace concernant l'aide publique au financement des échanges commerciaux.
- Fournir des conseils de haute qualité au sujet des éléments clés d'une vaste réforme du FMI et de la Banque mondiale.
- Fournir des conseils au sujet des programmes internationaux d'aide financière mis en place par le FMI pour aider les pays à préserver une stabilité et à éviter les crises financières.

Résultats prévus/Mesure du rendement	1. Accès sûr des exportateurs et des investisseurs canadiens aux principaux marchés	2. Leadership et influence du Canada au sein de tribunes internationales traitant de questions internationales touchant l'économie, les finances, le développement et le financement des échanges commerciaux
Indicateurs du rendement	Le progrès sera mesuré grâce aux résultats des diverses négociations et initiatives nationales, régionales et multilatérales en matière de commerce et d'investissement	Retombées des tribunes internationales et des décisions stratégiques
Sources de données	Négociations et accords sur les échanges commerciaux et l'investissement	Résultats, communiqués et ententes découlant des rencontres et des négociations multilatérales
Fréquence	Activité permanente	Activité permanente
Cible	Conclusion des négociations et d'ententes	Les positions stratégiques et les intérêts du Canada sont pris en compte dans le cadre de rencontres et de négociations internationales
Date cible	Activité permanente	Activité permanente

Activité de programme 7 : Dette publique

Dans le cadre de cette activité de programme, il incombe à la Direction de la politique du secteur financier de gérer le programme de la dette du gouvernement du Canada, y compris le financement de l'intérêt, les coûts du service de la dette publique et les coûts des nouveaux emprunts qui sont tous prévus par la loi.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
34 697 000	34 645 000	34 685 000
Ressources humaines (ETP)		
2007-2008	2008-2009	2009-2010
28	22	22

Priorité

Priorité 1 : Saine gestion financière

Le service de la dette représente le programme de dépenses le plus important du gouvernement fédéral. La gestion prudente et efficace de la dette du gouvernement demeure un élément important de la stratégie du Ministère visant à assurer une saine gestion financière. En 2007-2008, les efforts porteront sur l'examen et l'évaluation de l'efficacité des cadres et des programmes de gestion de la dette et de gestion de la trésorerie. Le Ministère s'activera en outre à mettre en œuvre les changements apportés au programme de placement de titres sur le marché de détail pour en accroître l'efficacité.

Résultats prévus

1. Financement stable et à faible coût pour le gouvernement du Canada

Le gouvernement comble ses besoins opérationnels en empruntant sur les marchés financiers. La structure de la dette du gouvernement (la combinaison de la dette à taux fixe et de la dette à taux variable) est gérée de manière à ce que les coûts de la dette demeurent peu élevés et stables au fil des ans.

La Direction compte atteindre le résultat prévu grâce aux activités permanentes et aux engagements clés décrits ci-après.

Activités permanentes

- Planifier et exécuter, de concert avec la Banque du Canada, des opérations de gestion de la dette et de la trésorerie pour combler les besoins opérationnels.
- Examiner périodiquement les cadres, les cibles et les programmes de gestion des fonds pour assurer la stabilité des régimes de gouvernance et l'efficacité de la gestion des coûts et des risques financiers.

Engagements clés

- Rajuster les programmes d'obligations et de rachat d'obligations de sorte que des progrès soient réalisés en vue d'atteindre l'objectif consistant à faire passer à 60 p. 100 la part de la structure de la dette qui est financée à taux fixe, objectif annoncé dans le budget fédéral de 2003.
- Mettre en place une structure administrative rationalisée pour le programme des titres de détail par suite de la décision, annoncée en septembre 2006, de mettre fin aux activités de Placements Épargne Canada, un organisme de service spécial du ministère des Finances Canada, tout en préservant la disponibilité à grande échelle des Obligations d'épargne du Canada.

2. Bon fonctionnement du marché des titres émis par le gouvernement du Canada

L'efficience du marché de gros des titres du gouvernement du Canada est tout à l'avantage du gouvernement, de même que d'un vaste éventail de participants au marché. Pour le gouvernement à titre d'émetteur, le bon fonctionnement du marché attire les investisseurs et garantit des coûts de financement bas. Du point de vue des participants, un marché secondaire de titres du gouvernement à la fois liquide et actif permet d'ajouter à leur portefeuille d'investissement des actifs dénués de tout risque de crédit; en outre, ces titres représentent des repères clés relativement à d'autres titres d'emprunt, et ils constituent d'importants instruments de couverture de risques.

La Direction compte atteindre le résultat prévu grâce aux activités permanentes et à l'engagement clé décrits ci-après.

Activités permanentes

- Concevoir et mettre en œuvre les programmes de la dette du gouvernement du Canada pour en assurer la liquidité, la transparence et la régularité.
- Consulter périodiquement les participants au marché afin de recenser les rajustements à apporter aux programmes de la dette pour maintenir le bon fonctionnement des marchés des titres du gouvernement du Canada.

Engagement clé

• Revoir la conception du programme de la dette pour accroître l'offre d'échéances importantes à l'intention des participants au marché.

Résultats prévus/Mesure du rendement	1. Financement stable et à faible coût pour le gouvernement du Canada	2. Bon fonctionnement du marché des titres émis par le gouvernement du Canada
Indicateurs du rendement	1.1 Mesures du rendement opérationnel (p. ex., les statistiques sur les adjudications)	Mesures du rendement du marché (p. ex., roulement, écarts entre les cours vendeur et acheteur)
	1.2 Structure de la dette publique	
Sources de données	1.1 <i>La revue financière</i> ; rapport sur la gestion de la dette	Rapport sur la gestion de la dette
	1.2 Rapport financier annuel du gouvernement du Canada et autres données résumées dans le rapport sur la gestion de la dette	
Fréquence	Mensuelle, annuelle	Annuelle
Cible	1.1 Participation active aux adjudications et aux activités 1.2 Atteinte de la cible de 60 p. 100 de la dette à taux fixe	Mesures opérationnelles, dont le délai de publication des résultats des adjudications et les indicateurs du marché secondaire comme des volumes et des écarts de négociation au moins comparables à ceux des années précédentes
Date cible	Activité permanente	Activité permanente

Activité de programme 8 : Monnaie canadienne

Dans le cadre de cette activité de programme, la Direction de la politique du secteur financier est chargée de conseiller le Ministre au sujet des initiatives de la Monnaie royale canadienne, et de payer les coûts de production et de distribution des pièces de monnaie canadienne en circulation.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
145 000	147 000	149 000

Priorité

Priorité 1 : Saine gestion financière

La Loi sur la Monnaie royale canadienne stimule que le ministre des Finances achète des pièces de monnaie de la Monnaie royale canadienne (MRC). Cette dernière distribue les pièces aux institutions financières au nom du Ministre. L'objectif primordial consiste à faire en sorte que les réserves de pièces de monnaie en circulation comblent les besoins de l'économie. Il s'agit en outre de veiller à ce que les pièces soient produites à un coût raisonnable. La vente de pièces de monnaie procure un revenu de seigneuriage au gouvernement. Le seigneuriage constitue le produit net de l'émission de la monnaie et est l'écart entre la valeur nominale d'une pièce de monnaie ou d'un billet de banque et le coût de production, de distribution et, à terme, de retrait de cette pièce ou de ce billet.

Résultats prévus

1. Approvisionnement en pièces de monnaie à un coût raisonnable

La Direction compte atteindre le résultat prévu grâce aux activités permanentes et à l'engagement clé décrits ci-après.

Activité permanente

- Fournir au Ministre des analyses et des conseils au sujet des plans et des initiatives relatifs aux pièces de monnaie canadienne en circulation, dont la production de pièces commémoratives.
- Payer les coûts de production et de distribution des pièces de monnaie canadienne en circulation de la MRC.

Engagement clé

• Examiner le marché de la MRC et la composition du système de pièces de monnaie pour accroître les incitatifs offerts à cette dernière et réduire le coût des pièces de monnaie.

Résultats prévus/Mesure du rendement	1. Approvisionnement en pièces de monnaie à un coût raisonnable
Indicateurs de rendement	1.1 Production et demande de pièces de monnaie
	1.2 Seigneuriage perçu par le gouvernement
Sources de données	1.1 Rapport annuel de la Monnaie royale canadienne
	1.2 Comptes publics
Fréquence	1.1 Annuelle
	1.2 Annuelle
Cible	1.1 Veiller à ce que la production de pièces de monnaie réponde aux besoins de l'économie
	1.2 Réduire le coût des pièces de monnaie et accroître le montant du seigneuriage perçu par le gouvernement
Date cible	Activité permanente

Activité de programme 9 : Paiements de transfert aux provinces et territoires

Dans le cadre de cette activité de programme, la responsabilité principale de la Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale est d'administrer les principaux paiements de transfert aux provinces et aux territoires.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
40 328 203	41 903 765	43 817 109

Priorité

Priorité 3 : Solide cadre de politique sociale

En 2007-2008, il s'agira d'administrer les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires, y compris la péréquation, la formule de finance des territoires (FFT), le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Résultats prévus

1. Administrer les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires, y compris la péréquation, la FFT, le TCS et le TCPS

Les paiements effectués dans le cadre de divers programmes de paiements de transfert représentent une importante source de revenus pour les administrations provinciales et territoriales. En 2007-2008, environ 40,3 milliards de dollars seront versés en espèces aux provinces et aux territoires.

La Direction compte atteindre les résultats prévus grâce aux activités permanentes décrites ci-après.

Activités permanentes

- Administrer les programmes de transfert (consulter le tableau 8 pour des détails sur les programmes), notamment calculer les droits, effectuer les paiements, fournir de l'information aux fins des rapports du gouvernement du Canada et offrir de l'information aux vérificateurs fédéraux les renseignements concernant les droits sont fournis aux représentants provinciaux et territoriaux, notamment les vérificateurs.
- Administrer diverses fiducies, y compris cinq fonds fiduciaires totalisant 3,3 milliards de dollars qui ont été établis en mars 2006 en vertu du projet de loi C-48, le Transfert visant la réduction des temps d'attente de 4,25 milliards de dollars annoncé en septembre 2004 et la

- fiducie de 120 millions de dollars à l'appui de la Stratégie pour le Nord annoncée dans le budget fédéral de 2005.
- Administrer plusieurs arrangements importants de prêt et de report actuellement en place, notamment le plancher remboursable aux fins de la péréquation, le report des conséquences du Recensement de 2001 et des données d'imposition de 2002 (péréquation et TCSPS), ainsi que le report des conséquences des données au sujet du nouveau capital-actions résidentiel net (péréquation) sur le Québec.

Résultat prévu/Mesure du rendement	1. Administrer les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires, y compris la péréquation, la FFT, le TCS et le TCPS
Indicateurs du rendement	Administration rigoureuse et en temps opportun des paiements de transfert
Sources de données	Comptes publics du Canada et système ministériel de rapports financiers
Fréquence	Annuelle
Cible	Les paiements sont effectués conformément aux niveaux et aux formules prévus par la loi et les ententes
Date cible	Activité permanente

Activité de programme 10 : Organisations financières internationales

Dans le cadre de cette activité de programme, il incombe à la Direction des finances et des échanges internationaux d'administrer efficacement les engagements internationaux du Canada liés aux accords de rééchelonnement de la dette du Club de Paris et à l'aide financière accordée à l'Association internationale de développement (IDA), au Fonds monétaire international et à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Ressources financières (en milliers de dollars)

2007-2008	2008-2009	2009-2010
544 717	540 978	510 229

Priorité

Priorité 4 : Influence véritable sur la scène internationale

Résultat prévu

1. Paiements à des organisations internationales et à des créanciers canadiens conformément à nos engagements

La Direction contribuera aux initiatives internationales pour améliorer les résultats des économies en développement grâce à l'utilisation efficace de l'aide internationale, de l'allégement de la dette et d'autres moyens; elle effectuera des paiements conformément aux engagements du Ministère.

La Direction compte atteindre le résultat prévu en appliquant l'activité permanente décrite ci-après.

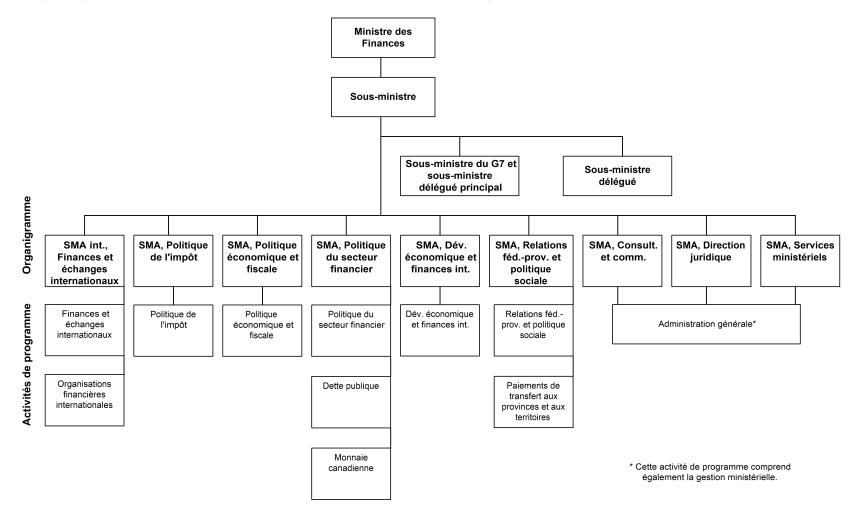
Activité permanente

• Effectuer des paiements exacts et en temps opportun à un vaste éventail d'organisations financières internationales et de créanciers canadiens, conformément aux engagements et aux objectifs stratégiques du gouvernement.

Résultats prévus/Mesure du rendement	1. Paiements à des organisations internationales et à des créanciers canadiens conformément à nos engagements			
Indicateurs de rendement	Paiements exacts et en temps opportun			
Sources de données	Comptes publics et système ministériel de rapports financiers			
Fréquence	Périodique			
Cible	Paiements versés conformément aux ententes et suivant le calendrier préétabli, ou dans les 30 jours suivant la réception d'une facture			
Date cible	Activité permanente			

Section III : Renseignements supplémentaires

Organigramme et architecture des activités de programme



Liens entre le Ministère et les objectifs du gouvernement du Canada (aux fins des RPP)

2	\sim	_	^	^	n	^
	በበ	•	-/	u	u	X

	Fonctionnement	Dépens budgéta Subventions		Brutes	Revenu disponible		Dépenses non budgétaires Prêts, dotations en capital et avances	Total – Budget principal des dépenses	Rajustements (dépenses prévues ne figurant pas au budget principal des dépenses)	Total – Dépenses prévues
			(en milliers de d	lollars)					
Résultat stratégique : Cré situation économique, soc						nissant des poli	tiques approprie	ées et des cons	seils judicieux coi	ncernant la
Politique de l'impôt ¹	32 653			32 653	(128)	32 525		32 525	164	32 689
Politiques économiques et fiscales ²	14 991			14 991	(59)	14 932		14 932	75	15 007
Politique du secteur financier ³	18 093			18 093	(71)	18 022		18 022	91	18 113
Développement économique et finances intégrées ⁴ Relations fédérales-	8 280			8 280	(32)	8 248		8 248	41	8 289
provinciales et politique sociale ⁵	12 284			12 284	(48)	12 236		12 236	62	12 298
Finances et commerce internationaux ⁶	15 861			15 861	(62)	15 799		15 799	80	15 879
Dette publique ⁷	34 697 000			34 697 000		34 697 000		34 697 000		34 697 000
Monnaie canadienne ⁸	145 000			145 000		145 000		145 000		145 000
Paiements de transfert aux provinces et aux territoires ⁹			40 328 203	40 328 203		40 328 203		40 328 203		40 328 203
Organisations financières internationales ¹⁰		176 200	363 269	539 469		539 469	5 247	544 716	1	544 717
Total	34 944 162	176 200	40 691 472	75 811 834	(400)	75 811 434	5 247	75 816 681	512	75 817 194

- 1. L'activité de programme « Politique de l'impôt » contribue à la réalisation de tous les objectifs du gouvernement du Canada.
- 2. L'activité de programme « Politiques économiques et fiscales » contribue à la réalisation de l'objectif « Croissance économique vigoureuse » du gouvernement du Canada.
- 3. L'activité de programme « Politique du secteur financier » contribue à la réalisation de l'objectif « Marché équitable et sûr » du gouvernement du Canada.
- 4. L'activité de programme « Développement économique et finances intégrées » contribue à la réalisation de l'objectif « Croissance économique vigoureuse » du gouvernement du Canada.
- 5. L'activité de programme « Relations fédérales-provinciales et politique sociale » contribue à la réalisation de l'objectif « Société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale » du gouvernement du Canada.
- 6. L'activité de programme « Finances et commerce internationaux » contribue à la réalisation de l'objectif « Prospérité canadienne grâce au commerce mondial » du gouvernement du Canada.
- 7. L'activité de programme « Dette publique » contribue à la réalisation de tous les objectifs du gouvernement du Canada.
- 8. L'activité de programme « Monnaie canadienne » contribue à la réalisation de tous les objectifs du gouvernement du Canada.
- 9. L'activité de programme « Paiements de transfert aux provinces et aux territoires » contribue à la réalisation de certains objectifs du gouvernement du Canada, dont « Une croissance économique vigoureuse » et « Des Canadiens en santé ».
- 10. L'activité de programme « Organisations financières internationales » contribue à la réalisation de l'objectif « Réduction de la pauvreté dans le monde grâce au développement durable » du gouvernement du Canada.

Tableau 1 : Dépenses prévues et équivalents temps plein du Ministère

	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009	Dépenses prévues 2009-2010
		(en milliers de		
Politique de l'impôt	30 865	32 653	32 945	32 438
Politiques économiques et fiscales	14 559	14 991	15 125	15 124
Politique du secteur financier ¹	20 521	18 093	16 030	16 549
Développement économique et finances intégrées	7 784	8 280	8 354	8 354
Relations fédérales-provinciales et politique				
sociale ²	16 753	12 284	12 394	12 393
Finances et commerce internationaux	15 555	15 861	16 003	16 002
Dette publique ³	34 395 000	34 697 000	34 645 000	34 685 000
Monnaie canadienne ⁴	83 100	145 000	147 000	149 000
Paiements de transfert aux provinces et aux territoires ⁵	38 330 000	40 328 203	41 903 765	43 817 109
Organisations financières internationales ⁶	725 869	539 469	537 469	508 469
Dépenses budgétaires du budget principal des	123 809	337 407	331 409	300 403
dépenses (brutes)	73 640 006	75 811 834	77 334 085	79 260 438
Organisations financières internationales ⁷	7 471	5 247	3 498	1 749
Dépenses non budgétaires du budget principal des dépenses (brutes)	7 471	5 247	3 498	1 749
Moins : Revenus disponibles	400	400	400	400
Montant total du budget principal des dépenses	73 647 077	75 816 681	77 337 183	79 261 787
Rajustements				
Économies au chapitre des approvisionnements				
Politique de l'impôt	(207)			
Politiques économiques et fiscales	(97)			
Politique du secteur financier	(137)			
Développement économique et finances				
intégrées	(52)			
Relations fédérales-provinciales et politique	(110)			
sociale	(112)			
Finances et commerce internationaux	(104)			
Budget supplémentaire des dépenses				
Report du budget de fonctionnement	4 233			
Campagnes publicitaires	4 100			

	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009	Dépenses prévues 2009-2010
Coût du nouveau portefeuille ministériel – Responsabilités régionales	25			
Transfert du poste de conseiller financier à Beijing à Affaires étrangères et Commerce international Canada	(393)			
Transfert à l'Agence canadienne de développement international dans le cadre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale ⁸	(5 595)			
Dette publique – Frais d'intérêt et autres coûts ⁹	209 000			
Péréquation et formule de financement des territoires ¹⁰	255 464			
Paiements aux territoires (révision des données)	46 035			
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes ¹¹	69 000			
Paiements de remplacement au titre des programmes permanents ¹²	125 000			
Monnaie canadienne ¹³	42 900			
Augmentation des paiements à l'Association internationale de développement	1			
Autres				
Crédit 15 (Conseil du Trésor) pour les négociations collectives	2 186			
Régime d'avantages sociaux des employés (RASE)	437			
Paiements à l'Association internationale de développement ¹⁴		1		
Vérification interne ¹⁵		512	11	11
Montant total des rajustements	751 683	513	11	11
Montant total des dépenses prévues	74 398 760	75 817 194	77 337 194	79 261 798
Montant total des dépenses prévues	74 398 760	75 817 194	77 337 194	79 261 798
Moins: Revenus non disponibles	217 840	233 517	248 766	257 518
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	14 645	15 386	15 488	15 637
Montant total des dépenses ministérielles	74 195 566	75 599 063	77 103 916	79 019 917
Équivalents temps plein ¹⁶	811	798	789	789

Nota:

- 1. La baisse de 2,4 millions de dollars en 2007-2008 découle de l'échéance du financement de 1,07 million de dollars au titre de la présidence du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et d'une diminution de 1,3 million de dollars pour la redistribution des coûts d'administration générale.
- 2. La diminution de 4,5 millions de dollars en 2007-2008 est attribuable à l'échéance du financement de 3,0 millions de dollars accordé au groupe d'experts de la péréquation et de la formule de financement des territoires et à une diminution de 1,5 million de dollars pour la redistribution des coûts d'administration générale.
- 3. La variation des frais de la dette publique est attribuable à une hausse prévue des taux d'intérêt à court terme.
- 4. La hausse au titre de la monnaie canadienne traduit l'augmentation des fonds requis pour financer la production et la distribution du volume accru de pièces de monnaie en raison d'une demande plus forte de pièces suite à la croissance de l'économie.
- 5. L'augmentation du montant des paiements de transfert résulte de la hausse des paiements de transfert aux provinces et territoires, notamment la péréquation, la formule de financement des territoires, le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux.
- 6. La baisse des dépenses budgétaires de l'activité de programme « Organisations financières internationales » en 2007-2008 est largement attribuable à un important paiement effectué en 2006-2007 relativement à la dette du Cameroun dans le cadre de l'Initiative des pays pauvres très endettés et qui ne sera pas répété en 2007-2008.
- 7. La baisse des dépenses non budgétaires au titre de l'activité de programme « Organisations financières internationales » respecte le calendrier convenu des paiements et de l'écaissement de billets délivrés par le Canada pour la souscription au capital de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).
- 8. Un montant de 5,6 millions de dollars a été transféré du niveau de référence du ministère des Finances Canada à l'Agence canadienne de développement international pour 2006-2007. Il s'agit des fonds excédentaires attribuables aux paiements moins élevés que prévu effectués dans le cadre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale pour 2006-2007. Le cadre de gestion de l'Enveloppe de l'aide internationale (EAI) permet les virements de ce genre pour veiller à ce que les ressources excédentaires soient affectées en fonction des besoins.
- 9. Les prévisions au titre des frais de la dette publique pour 2006-2007 ont augmenté de 393 millions de dollars en raison de la hausse prévue des taux d'intérêt à court terme.
- 10. Le budget de 2006 prévoit des fonds supplémentaires pour dédommager un certain nombre de provinces et de territoires à l'égard de pertes attribuables à la révision des données.
- 11. Il s'agit d'un montant recouvré sur la base de l'abattement d'impôt du Québec. Le montant de 69 millions de dollars représente une baisse du montant à recouvrer du Québec. Cette baisse se rapporte à une diminution de la valeur des points d'impôt sur le revenu des particuliers par rapport aux données utilisées aux fins du Budget principal des dépenses 2006-2007.
- 12. Il s'agit d'un montant recouvré auprès du Québec à l'égard du transfert de points d'impôt supplémentaires qui s'ajoutent aux points d'impôt transférés relativement au Transfert canadien en matière de santé et au Transfert canadien en matière de programmes sociaux. La diminution se rapporte à une baisse de la valeur des points d'impôt sur le revenu des particuliers par rapport aux données utilisées aux fins du Budget principal des dépenses 2006-2007.
- 13. L'estimation révisée au titre de la monnaie canadienne traduit une augmentation de la demande du secteur privé pour des pièces de monnaie.
- 14. Le rajustement est attribuable à un écart par rapport au Budget principal des dépenses 2006-2007 découlant d'une révision des prévisions de paiements à l'Association internationale de développement.
- 15. L'augmentation du financement de 512 000 \$ au titre de la vérification interne se rapporte à la création d'un comité de vérification interne, de même qu'au personnel supplémentaire et à la formation connexe nécessaires pour assurer le respect des exigences de la nouvelle *Politique sur la vérification interne*.
- 16. La baisse du nombre d'ETP résulte en bonne partie de la décision prise en septembre 2006 de mettre fin aux activités de Placements Épargne Canada, un organisme de service spécial du ministère des Finances.

Tableau 2 : Crédits votés et législatifs du budget principal des dépenses

Crédit voté ou législatif	Libellé tronqué du crédit voté ou législatif	Budget principal des dépenses 2007-2008	Budget principal des dépenses 2006-2007
		(en milliers	de dollars)
1	Dépenses de fonctionnement ¹	89 343	93 135
5	Subventions et contributions ²	221 200	404 200
(L)	Ministre des Finances – Traitement et allocation pour automobile	75	73
(L)	Financement des territoires (Partie I.1 – Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces) ³	2 142 450	2 070 000
(L)	Paiements à l'Association internationale de développement	318 269	318 269
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 344	12 429
(L)	Achat de monnaie canadienne ⁴	145 000	83 100
(L)	Frais d'intérêt et autres coûts ⁵	34 697 000	34 395 000
(L)	Subventions législatives (<i>Lois constitutionnelles de 1867 à 1982</i> , et autres autorisations législatives)	32 000	32 000
(L)	Péréquation fiscale (Partie I – Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces) ⁶	11 676 353	11 282 000
(L)	Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 – Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces) ⁷	21 348 400	20 140 000
(L)	Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>) ⁸	8 800 000	8 500 000
(L)	Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces) ⁹	(661 000)	(699 000)
(L)	Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>) ¹⁰ Crédits non requis	(3 010 000)	(2 995 000)
_	Aux termes de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des</i> finances publiques, autoriser le ministre, au nom de Sa Majesté du chef du Canada, à garantir aux détenteurs d'hypothèques assurées par des assureurs privés approuvés par le Surintendant des institutions financières pour vendre de l'assurance hypothécaire au Canada le paiement d'au plus 90 p. 100 des réclamations nettes des détenteurs des hypothèques assurées dans le cas de l'insolvabilité ou de la liquidation de l'assureur privé, le montant total du solde	-	-

Crédit voté ou législatif	Libellé tronqué du crédit voté ou législatif	Budget principal des dépenses 2007-2008	Budget principal des dépenses 2006-2007
	impayé du principal de toutes les hypothèques couvertes par la garantie ne devant, en aucun temps, dépasser 100 000 000 000 \$; et pour abroger le crédit 16b de la <i>Loi de crédits n° 4 pour 2003-2004</i>		
	Postes non requis		
_	Paiements à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international ¹¹		3 400
	Total des dépenses budgétaires	75 811 434	73 639 606
(L10)	Émission et paiement de billets à vue à l'Association internationale de développement	-	-
(L)	Paiements et encaissement de billets délivrés à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement –		
	Souscriptions au capital ¹²	5 247	7 471
	Total des dépenses non budgétaires	5 274	7 471
	Total du Ministère	75 816 681	73 647 077

Nota:

- 1. La baisse de 3,8 millions de dollars (4,1 p. 100) du crédit des dépenses de fonctionnement résulte en bonne partie du transfert de 391 000 \$ à Affaires étrangères et Commerce international Canada à l'égard du poste de conseiller financier à Beijing, d'économies de 710 000 \$ au titre des approvisionnements, ainsi que de l'échéance du financement de 1,07 million de dollars au titre de la présidence du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et de l'échéance du financement de 3,0 millions de dollars accordé au groupe d'experts de la péréquation et de la formule de financement des territoires. Le Ministère a également reçu 1,3 million de dollars en 2007-2008 à titre d'indemnisation pour les négociations collectives.
- 2. La diminution de 183 millions de dollars (45,3 p. 100) du crédit des subventions et des contributions est largement attribuable à un paiement important au titre de la dette du Cameroun dans le cadre de l'Initiative des pays pauvres très endettés, qui a été effectué en 2006-2007 mais ne sera pas répété en 2007-2008. Le montant des subventions et des contributions peut fluctuer sensiblement d'année en année, et ce, pour deux raisons. Premièrement, le montant d'allégement de la dette varie d'un pays à l'autre, de sorte que les paiements correspondants versés pour le compte de ces pays change en conséquence. Deuxièmement, le moment de l'intervention à l'égard de la dette peut changer puisque le calendrier d'intervention d'un pays bénéficiant d'un allégement de sa dette peut être modifié pour des raisons relevant de la situation interne du pays en cause.
- 3. La hausse de 72,5 millions de dollars (3,5 p. 100) du budget du financement des territoires est attribuable au Nouveau cadre pour la péréquation et la formule de financement des territoires du 26 octobre 2004. Le Nouveau cadre fixe le budget lié à la formule de financement des territoires pour 2005-2006 à 2,0 milliards de dollars et prévoit une majoration annuelle de 3,5 p. 100 jusqu'en 2013-2014.
- 4. La hausse de 61,9 millions de dollars (74,5 p. 100) au titre de la monnaie canadienne traduit l'augmentation des fonds requis pour financer la production et la distribution du volume accru de pièces de monnaie en raison d'une demande plus forte de pièces découlant de la croissance de l'économie.
- 5. Les frais de la dette publique ont augmenté de 302 millions de dollars (0,9 p. 100) en raison de la hausse prévue des taux d'intérêt à court terme.
- 6. La hausse de 394 millions de dollars (3,5 p. 100) des paiements de transfert au titre de la péréquation fiscale est attribuable au Nouveau cadre pour la péréquation et la formule de financement des territoires du 26 octobre 2004. Le Nouveau cadre fixe le budget de la péréquation pour 2005-2006 à 10,9 milliards de dollars et prévoit une majoration annuelle de 3,5 p. 100 jusqu'en 2013-2014.

- 7. La hausse de 1,2 milliard de dollars (6,0 p. 100) au titre du Transfert canadien en matière de santé reflète le montant prévu par la loi à l'égard des transferts pour la santé aux termes du budget fédéral de 2003 et les fonds supplémentaires annoncés dans le Plan décennal pour renforcer les soins de santé, de septembre 2004.
- 8. La hausse de 300 millions de dollars (3,5 p. 100) au titre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux reflète le montant prévu par la loi à l'égard des transferts pour les programmes sociaux. Des fonds supplémentaires ont été affectés à ce transfert dans le budget fédéral de 2003 et en mars 2003.
- 9. La diminution de 38 millions de dollars (5,5 p. 100) au titre du recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes est attribuable à une diminution du montant à recouvrer du Québec. Cette diminution se rapporte à une baisse de la valeur des points d'impôt sur le revenu des particuliers par rapport aux données utilisées aux fins du Budget principal des dépenses 2006-2007.
- 10. L'augmentation de 15 millions de dollars (0,5 p. 100) à l'égard des paiements de remplacement au titre des programmes permanents est attribuable à une augmentation du montant à recouvrer du Québec. Cette augmentation se rapporte à une hausse de la valeur des points d'impôt sur le revenu des particuliers par rapport aux données utilisées aux fins du Budget principal des dépenses 2006-2007.
- 11. La baisse de 3,4 millions de dollars (100 p. 100) du paiement à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international découle d'un assouplissement de l'obligation de contribuer au financement de la FRPC.
- 12. La diminution de 2,2 millions de dollars (30,0 p. 100) des paiements et de l'encaissement de billets délivrés à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) reflète le calendrier convenu des paiements et de l'encaissement de billets délivrés par le Canada pour la souscription au capital de la BERD.

Tableau 3 : Services reçus à titre gracieux

	2007–2008
	(en milliers de dollars)
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	7 284
Cotisations visant la part des employeurs des primes d'assurance et des dépenses des employés payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (à l'exception des fonds renouvelables)	4 669
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	3 432
Total des services reçus à titre gracieux en 2007-2008	15 386

Tableau 4 : Prêts, dotations en capital et avances (dépenses non budgétaires)

	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009	Dépenses prévues 2009-2010		
	(en milliers de dollars)					
Organisations financières internationales						
Émission et paiement de billets à vue à l'Association internationale de développement (IDA) ¹	-	-	-	-		
Émission de billets à vue à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement – Souscriptions au capital ¹	-	-	-	-		
Paiements et encaissement de billets délivrés à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement – Souscriptions au capital ²	7 471	5 247	3 498	1 749		
Émission de prêts à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (FMI) ¹	-	-	-	-		
Total	7 471	5 247	3 498	1 749		

Nota:

- Aucun montant n'est demandé au chapitre des crédits devant être approuvés par le Parlement pour le budget principal des dépenses en ce qui concerne le crédit L15, soit pour l'émission de billets à vue à l'IDA de même que pour le poste législatif, Émission de billets à vue à la BERD – Souscriptions au capital et pour l'émission de prêts à la FRPC du FMI. L'encaissement de ces billets à vue est couvert par d'autres paiements législatifs inclus dans le budget principal des dépenses.
- La diminution des paiements et de l'encaissement de billets délivrés à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) reflète le calendrier convenu des paiements et de l'encaissements de billets délivrés par le Canada pour la souscription au capital de la BERD.

Tableau 5 : Sources de revenus disponibles et non disponibles

Revenus disponibles

	Revenus prévus 2006-2007	Revenus prévus 2007-2008	Revenus prévus 2008-2009	Revenus prévus 2009-2010		
	(en milliers de dollars)					
Politique de l'impôt						
Vente de documents ministériels	117	128	131	130		
Politiques économiques et fiscales						
Vente de documents ministériels	55	59	60	60		
Politique du secteur financier						
Vente de documents ministériels	77	71	64	65		
Développement économique et finances intégrées						
Vente de documents ministériels	29	32	33	33		
Relations fédérales-provinciales et politique sociale						
Vente de documents ministériels	63	48	49	49		
Finances et commerce internationaux						
Vente de documents ministériels	59	62	63	63		
Total des revenus disponibles	400	400	400	400		

Revenus non disponibles

	Revenus prévus 2006-2007	Revenus prévus 2007-2008	Revenus prévus 2008-2009	Revenus prévus 2009-2010		
	(en milliers de dollars)					
Monnaie canadienne						
Monnaie canadienne ¹	217 840	233 517	248 766	257 518		
Total des revenus non disponibles	217 840	233 517	248 766	257 518		
Total des revenus disponibles et non disponibles	218 240	233 917	249 166	257 918		

Nota:

^{1.} Les revenus non disponibles au titre de la monnaie canadienne représentent la valeur nominale du volume prévu de pièces qui seront vendues aux institutions financières pour combler les besoins liés aux opérations commerciales. L'augmentation du volume prévu de pièces s'explique par la vigueur de l'économie canadienne et du secteur du commerce de détail, et par l'inclusion du programme olympique.

Tableau 6 : Besoins en ressources par direction

2007-2008

	Politique de l'impôt	Politiques économiques et fiscales	Politique du secteur financier	Développement économique et finances intégrées	Relations fédérales- provinciales et politique sociale	Finances et commerces internationaux	Dette publique	Monnaie canadienne	Paiements de transfert aux provinces et aux territoires	Organisations financières interna- tionales	Total des dépenses prévues
					(en milliers de	dollars)					
Politique de l'impôt	32 689										32 689
Politiques économiques et fiscales		15 007									15 007
Politique du secteur financier			18 113				34 697 000	145 000			34 860 113
Développement économique et finances intégrées				8 289							8 289
Relations fédérales-provinciales et politique sociale					12 298				40 328 203		40 340 501
Finances et commerce internationaux						15 879				544 717	560 596
Total	32 689	15 007	18 113	8 289	12 298	15 879	34 697 000	145 000	40 328 203	544 717	75 817 194

Tableau 7 : Initiatives réglementaires

Mesures réglementaires

Résultats prévus

Appuyer l'examen, par le Parlement, du projet de loi C-37, Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, de manière à ce qu'il soit adopté avant l'échéance d'avril 2007. Des règlements connexes seront également soumis pour permettre l'entrée en vigueur de la loi.

On déposera des règlements conformément à l'adoption du projet de loi C-57 pour actualiser les dispositions relatives à la gouvernance des sociétés figurant dans la législation régissant les institutions financières.

Des modifications peuvent être apportées aux règlements en vertu de la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise* (TPS/TVH), laquelle renferme des dispositions autorisant la prise de règlements pour régler les questions relatives à la TPS/TVH.

Le *Tarif des douanes* contient des dispositions qui permettent au gouvernement de donner suite aux besoins d'ordre concurrentiel de l'industrie canadienne et d'appliquer les droits et obligations du Canada en vertu de conventions et d'accords internationaux auxquels il est partie.

Loi de l'impôt sur le revenu et réglementation connexe – La Loi de l'impôt sur le revenu renferme des dispositions permettant la prise de mesures réglementaires pour traiter de certaines questions touchant l'impôt sur le revenu.

Décrets visant le programme de péréquation et la formule de financement des territoires aux termes de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*.

La législation sera adoptée avant l'échéance de la législation en place, en avril 2007, et des règlements seront élaborés pour mettre à jour les lois régissant les institutions financières et disposer d'un cadre réglementaire dont l'efficience contribue à la santé, à l'efficience et à la compétitivité du secteur financier.

Des règlements seront élaborés pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions relatives à la gouvernance des sociétés figurant dans les lois régissant les institutions financières.

Au moyen de règlements, le gouvernement peut proposer des changements afin de traiter de questions relevant du régime de la TPS/TVH. Il faut modifier les règlements de temps à autre afin de prendre en compte les questions stratégiques ou techniques émergentes, y compris les mesures budgétaires.

Au moyen de décrets et de règlements, le gouvernement continuera de donner suite aux besoins d'ordre concurrentiel de l'industrie canadienne et d'appliquer les droits et obligations du Canada en vertu de conventions et d'accords internationaux auxquels il est partie.

Au moyen de règlements, le gouvernement peut proposer des changements afin de traiter de questions relevant du régime de l'impôt sur le revenu. Il faut modifier les règlements de temps à autre afin de prendre en compte les questions stratégiques ou techniques émergentes, y compris les mesures budgétaires.

Aux termes de la législation en vigueur, un décret doit être établi afin de fixer le montant des paiements jusqu'à la prise d'effet des engagements du budget de 2007.

Mesures réglementaires

Résultats prévus

Des modifications législatives sont prévues par suite des changements stratégiques qui seront annoncés dans le budget de 2007 au sujet de l'équilibre fiscal. Des modifications législatives et réglementaires seront déposées pour instaurer un cadre fondé sur des principes à l'égard des principaux transferts fédéraux, de manière à refléter les propositions de rétablissement de l'équilibre fiscal formulées dans le budget de 2007.

Des mesures réglementaires visant à établir des lignes directrices pour aider l'actuaire en chef du Régime de pensions du Canada (RPC) à calculer le coût total des prestations nouvelles ou bonifiées du RPC, après que le projet de loi C-36 qui prévoit la prise de mesures réglementaires à cet égard ait reçu la sanction royale.

Cela donnerait suite à l'entente fédérale-provinciale-territoriale conclue en juin 2006 dans le cadre de l'examen triennal du RPC.

Modifier les règlements existants sur le calcul du taux de cotisation implicite du RPC afin de l'arrondir au cent près. Il s'agit d'une modification corrélative découlant du projet de loi C-36.

Cela donnerait suite à l'entente fédérale-provinciale-territoriale conclue en juin 2006 dans le cadre de l'examen triennal du RPC.

Le budget fédéral de 2005 proposait de modifier le règlement pris en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* afin de supprimer l'exigence d'utilisation des fonds de revenu viager pour acheter une rente à l'âge de 80 ans.

Un projet de loi et/ou un règlement sera déposé pour mettre fin à l'obligation d'acheter une rente à 80 ans.

Modification des mesures réglementaires découlant de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

Un règlement sera déposé ou modifié pour donner suite aux révisions apportées aux recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux par suite de la consultation publique et aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Canada et de l'évaluation commandée par le Conseil du Trésor.

Tableau 8 : Détails sur les programmes de paiements de transfert

Au cours des trois prochaines années, le ministère des Finances Canada gérera les programmes de paiements de transfert suivants dont le montant excède 5 millions de dollars :

2007-2008 à 2009-2010

- 1. Compensation aux entités ou organismes canadiens créés en vertu d'une loi du Parlement pour la réduction de la dette de pays débiteurs
- 2. Paiements à l'Association internationale de développement
- 3. Paiements de dettes à des organisations internationales au nom des pays pauvres
- 4. Péréquation fiscale (Partie I *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)
- 5. Financement des territoires (Partie I.1 Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces)
- 6. Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)
- 7. Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)
- 8. Subventions législatives (*Lois constitutionnelles de 1867 à 1982*, et autres autorisations législatives)
- 9. Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (*Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)
- 10. Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)
- 11. Transfert pour la réduction des temps d'attente (partie V.1, *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)

Pour plus de précisions sur les paiements de transfert susmentionnés, consulter l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimf.asp.

Tableau 9: Initiative horizontale

Au cours des trois prochaines années, le ministère des Finances Canada participera à l'initiative horizontale suivante en qualité de ministère responsable :

2007-2008 à 2009-2010

1. Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent

Pour plus de précisions sur l'initiative horizontale susmentionnée, consulter l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimf.asp.

Tableau 10 : Stratégie de développement durable

Le « développement durable » s'entend du développement qui permet de répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité de satisfaire les besoins des générations futures. Cette notion représente un engagement clé de tous les ministères fédéraux. En 1995, la *Loi sur le vérificateur général* a été modifiée de sorte que chaque ministère est désormais tenu de préparer et de tenir à jour une stratégie de développement durable (SDD). Ces stratégies sont déposées à la Chambre des communes et le commissaire à l'environnement et au développement durable vérifie la progression de leur mise en œuvre.

La SDD a pour objet d'exposer les objectifs et les plans d'action d'un ministère en vue d'intégrer le développement durable à ses politiques, ses programmes et ses activités sur des périodes de planification de trois ans.

La SDD du ministère des Finances Canada pour la période de 2007 à 2009 constitue la troisième révision de la SDD initiale qu'il a déposée devant le Parlement en décembre 1997. La SDD de 2007-2009 pousse plus loin les stratégies antérieures, y compris les principales réalisations au plan de la réduction de la dette, de l'évaluation des propositions fiscales environnementales et de l'intendance écologique. Les SDD du Ministère pour 1998-2000, 2001-2003, 2004-2006 et 2007-2009 sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.fin.gc.ca/purl/susdev-f.html.

La vision du Ministère en matière de développement durable est la suivante : « Instaurer un cadre économique et financier et prendre des décisions qui favorisent l'équité et permettent d'accroître le bien-être économique, social et environnemental des générations actuelles et à venir. » Elle met en lumière l'idéal à long terme que poursuivra le Ministère. En ce qui concerne la SDD de 2007-2009, le Ministère a établi cinq buts à long terme qui ciblent les secteurs clés à l'égard desquels il peut, dans le cadre de son mandat, contribuer au développement durable : 1) viabilité financière et niveau de vie élevé pour les générations à venir; 2) solides assises sociales; 3) intégration des enjeux du développement durable au processus d'élaboration des politiques; 4) intégration des enjeux du développement durable à l'économie; 5) respect de l'engagement du Ministère sur le plan du développement durable dans le cadre des activités opérationnelles.

En regard de chacun de ces cinq objectifs, le plan d'action du Ministère pour le développement durable établit un certain nombre d'objectifs et de mesures ciblées pour la période de planification. En prenant ces mesures au cours des trois prochaines années, le Ministère reconnaît que la concrétisation du développement durable prendra du temps et nécessitera des efforts soutenus. Cela exige une stratégie à long terme et l'engagement de prendre des mesures à court terme qui contribueront à réaliser la vision du Ministère à l'égard du développement durable.

Un exposé détaillé des objectifs, des mesures et des résultats prévus du Ministère en matière de développement durable en 2007-2008 figure à l'adresse suivante : http://www.fin.gc.ca/purl/susdev-f.html.

Tableau 11 : Vérifications internes et évaluations

Des vérifications internes seront menées au besoin suivant un plan triennal de vérification fondé sur les risques, en voie d'élaboration, et que le Comité de vérification interne et d'évaluation doit approuver au début de 2007-2008.

On prévoit élaborer, en 2007-2008, un plan d'évaluation fondé sur les risques afin de cerner les besoins d'évaluation pour 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

1. Titre du plan de vérification interne ou d'évaluation	2. Type de vérification ou d'évaluation	3. État d'avancement	4. Date d'achèvement prévue	5. Hyperlien du rapport
Vérification des contrôles administratifs des portefeuilles de la dette extérieure et des réserves d'actif en monnaies étrangères	Assurance	Terminée		http://www.fin.gc.ca/access/audit_f. html#Internal

6. Hyperlien du plan de vérification interne et d'évaluation : Sans objet

Section IV : Autres points d'intérêt

Transformation des activités

Au moyen d'une initiative de transformation des activités, la Direction des services ministériels (DSM) a lancé un examen de toutes ses activités fonctionnelles (gestion financière, gestion des ressources humaines, gestion de l'information/technologie de l'information, approvisionnements, gestion des installations, vérification et services de sécurité) en septembre 2006. L'exercice vise à développer la capacité de la DSM de fournir à ses clients des services ministériels intégrés. Par le biais de la transformation de ses activités, la DSM :

- précisera son orientation stratégique et ses priorités d'exécution;
- uniformisera davantage les processus entre les domaines fonctionnels;
- précisera les rôles et les attributions, tant à l'interne qu'avec ses clients et ses fournisseurs;
- comprendra mieux les besoins de ses clients et mettra en place des ententes sur le niveau de service;
- développera la capacité de suivre son rendement et d'en rendre compte;
- mettra au point des outils, des gabarits, des processus et une infrastructure intégrés pour appuyer l'exécution efficiente et efficace de ses opérations;
- se dotera d'un bagage de connaissances propice au transfert du savoir, à l'apprentissage et à l'encadrement:
- s'associera au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour veiller à ce que la transformation des services soit conforme aux politiques et aux pratiques émergentes.

Grâce à cette transformation des activités, les clients de la DSM devraient :

- avoir plus facilement accès à des infrastructures de services internes intégrées;
- être mieux à même de témoigner des résultats des activités;
- être mieux à même de garantir le respect des lois, des politiques, des pratiques et des contrôles fédéraux, et d'en rendre compte;
- obtenir plus facilement des conseils et de l'information pour la prise de décisions.

La transformation des activités de la DSM vise à accroître la capacité de cette dernière de faire en sorte que les programmes du Ministère respectent les engagements qui s'y rattachent et que leurs résultats rejoignent l'orientation stratégique du Ministère et du gouvernement.

Rapports législatifs et ministériels

Budget fédéral

Dépenses fiscales et évaluations

L'économie en bref – trimestriel

La revue financière – mensuel

Mise à jour économique et financière

Rapport annuel au Parlement sur les opérations du Compte du fonds des changes

Rapport annuel de Placements Épargne Canada

Rapport financier annuel du gouvernement du Canada et tableaux de référence financiers

Rapport ministériel sur le rendement

Rapport sur la gestion de la dette

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes

Rapport sur les plans et les priorités

Stratégie de développement durable

Stratégie de gestion de la dette

Titres du gouvernement du Canada – trimestriel

Nota: Tous ces rapports sont disponibles sur le site Web du ministère des Finances Canada à l'adresse http://www.fin.gc.ca, à l'exception du rapport annuel de Placements Épargne Canada qui peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.csb.gc.ca.

Sources de renseignements complémentaires et sites Web

Page d'accueil: http://www.fin.gc.ca

Adresse de courriel du ministre des Finances, l'honorable James M. Flaherty, c.p., député : jflaherty@fin.gc.ca.

Commentaires et questions au sujet de l'information affichée sur le site Web du Ministère

Direction des consultations et des communications Ministère des Finances Canada 140, rue O'Connor Ottawa (Ontario) K1A 0G5 Canada

Téléphone: 613-992-1753

Courriel: consultcomm@fin.gc.ca

Pour obtenir des exemplaires des publications du Ministère

Centre de distribution Ministère des Finances Canada 140, rue O'Connor Ottawa (Ontario) K1A 0G5 Canada

Téléphone : 613-995-2855 Télécopieur : 613-996-0518

Index

A

Accord de réciprocité fiscale	1
Association internationale de développement	1
B	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement10, 54, 61, 63, 64, 66, 76	5
Banque mondiale	5
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BORD)10, 61, 64, 66	5
\mathbf{c}	
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE)32	2
Croissance économique durable	3
D	
Dette publique	3
Développement économique et des finances intégrées	5
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien)
${f E}$	
Éducation	1
Environnement	3
${f F}$	
Finances et commerce internationaux	3
Fonds monétaire international	5
Formule de financement des Territoires (FFT)	3
\mathbf{G}	
G7	5
G8	3

G20	10, 11, 43 à 45
Gestion de la dette	34, 45, 47 à 49, 76
Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux	31 à 35, 60, 63, 70
I	
Impôt sur le revenu des particuliers	21, 23, 25, 61, 64
Influence véritable sur la scène internationale	15 à 17, 31, 44, 54
L	
Lois du Parlement et projets de loi	
Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernen fédéral et les provinces Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension Loi de l'impôt sur le revenu	
Mise à jour économique et financière	24 à 27, 42, 76
Monnaie royale canadienne	50, 51
O	
Organisation de coopération et de développement économiques	10, 26
Organisations financières internationales	57 à 59, 61, 66, 68
Organisation mondiale du commerce	10, 31, 44

Index 79

P

Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	, 71
Paiements de transfert aux provinces et territoires	, 68
Péréquation et formule de financement des territoires	, 69
Plan budgétaire	, 26
Pièces de monnaie canadienne	, 50
Politiques économiques et fiscales	, 68
Politique de l'impôt	, 68
Politique du secteur financier	, 68
Premières nations	21
Produit intérieur brut	, 27
Programme de placement de titres sur le marché de détail	47
Programme d'évaluation du secteur financier	, 35
R	
Recherche-développement	, 37
Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	, 71
Régime de pensions du Canada	, 70
Réglementation découlant du projet de loi C-57	, 69
Relations fédérales-provinciales et politique sociale6, 9, 13, 15, 17, 39, 41, 52, 57 à 59, 67,	, 68
\mathbf{S}	
Saine gestion financière	, 50
Secteur des services financiers	, 33
Sécurité	, 75
Soins de santé	, 64
Solide cadre de politique sociale	, 52

Stratégie de développement durable	73, 76
Subventions législatives	
Т	
Tarif	43, 69
Taxe d'accise	5, 12, 13, 15, 18, 19, 23, 69
Taxe de vente harmonise	
Taxe sur les produits et services	20, 21, 69
Transfert canadien en matière de programm	nes sociaux7, 14, 15, 40, 42, 52, 53, 61, 62, 64, 71
Transfert canadien en matière de santé	7, 14, 15, 52, 53, 61, 62, 64, 71

Index 81